

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

LUTTER CONTRE LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES : LE REDOUBLEMENT ET SES ALTERNATIVES ?

Partie 1. Le redoublement en France
et dans le monde : une comparaison
statistique et réglementaire

Décembre 2014

Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?

Partie 1 :

**Le redoublement en France et dans le monde :
une comparaison statistique et réglementaire**

Table des matières

Avant propos	i
Résumé	iii
Le redoublement en France et dans le monde : une comparaison statistique et règlementaire	1
I En recul, le taux de redoublement en France reste l'un des plus élevés de l'OCDE	2
1 En 2012 : beaucoup de redoublants, peu de redoublement	2
2 Le redoublement, une pratique en forte régression	6
II Évolution des caractéristiques des redoublants	14
III La réglementation sur le redoublement en France et dans le monde	18
1 Les critères de décision	19
2 Qui décide du redoublement ?	24
Conclusion	29
Annexes	31
Bibliographie	36

Ce document s'inscrit dans une série de rapports publiés par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) autour de la question :

Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?

Ils ont été portés par Arthur Heim et Claire Steinmetz, chargés de missions au Cnesco, sous la direction de Nathalie Mons, présidente du Cnesco et professeure à l'université de Cergy Pontoise. Une assistance analytique et éditoriale a été apportée par Pascal Bressoux, professeur à l'université de Grenoble et membre du Cnesco, Marcel Crahay, professeur à l'université de Genève, Dominique Goux, chercheuse au CREST et membre du Cnesco, Marc Gurgand, professeur à l'école d'économie de Paris et membre du Cnesco, Pierre Vrignaud, professeur émérite à l'université Paris Ouest et président du cycle de conférences de consensus du Cnesco et de l'IFÉ (ENS de Lyon), et Anne West, professeure à London School of Economics et membre du Cnesco, et avec la participation de Alain Lopes et Philippe Romain, chargés de mission au Cnesco.

Les données exploitées dans le présent rapport proviennent de la Base Centrale de Scolarité (MENESR-DEPP), du Panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 1995 (MENESR-DEPP [producteur], Centre Maurice Halbwachs [diffuseur]) et des enquêtes PISA (OCDE).

Pour toute question relative au contenu de ce rapport, contacter arthur.heim@education.gouv.fr

Les opinions et arguments exprimés n'engagent que le Cnesco.

Disponible sur le site du Cnesco : <http://www.cnesco.fr>

Publié en décembre 2014

Conseil National d'évaluation du système scolaire

Carré Suffren - 31-35, rue de la Fédération

75 015 Paris

Avant propos

Le présent rapport s'inscrit dans le processus de réflexion de la conférence de consensus organisée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et l'Institut Français d'Éducation (IFÉ/ENS de Lyon) dont le titre est :

Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?

Très débattu dans les salles de classe et l'opinion publique, le redoublement a également généré une littérature scientifique abondante dont de récents développements ont fait évoluer les conclusions. En France, sa pratique est en pleine mutation. Parfois contesté par les parents - notamment au primaire - ou exigé dans une visée stratégique au collège et au lycée, le redoublement a nettement reculé ces dix dernières années, faisant évoluer les profils des élèves qui y sont sujets. Pour autant, la France demeure dans le groupe de tête des pays qui font le plus redoubler leurs élèves.

La phase exploratoire de la conférence de consensus - dont l'objectif principal était d'identifier, d'analyser et de synthétiser la littérature scientifique internationale étudiant le redoublement et ses alternatives - aboutit à une série de trois rapports :

Le redoublement en France et dans le monde :

une comparaison statistique et réglementaire ;

Le redoublement en France et dans le monde :

de l'étude de ses impacts à la croyance en son utilité ;

Le redoublement en France et dans le monde :

quelles alternatives au redoublement ?

Cette série permet en premier lieu aux participants à la conférence de consensus de s'approprier la thématique du redoublement et de ses alternatives en disposant d'une revue exhaustive de la littérature scientifique à ce sujet. Elle offre également à toute personne, utilisateur ou acteur de l'éducation, professeur ou étudiant, les éléments statistiques et réglementaires les plus récents, une analyse scientifique de l'impact et des perceptions du redoublement et enfin un ensemble de dispositifs et d'organisations qui complètent ou se substituent au redoublement et permettent de lutter efficacement contre les difficultés scolaires.

Ce rapport est le premier de la série. Nous résumons ici ses principaux apports.

Résumé

En recul, le taux de redoublement en France reste cependant l'un des plus élevés de l'OCDE

Cette section présente un bilan actualisé du redoublement en France à partir des données statistiques disponibles les plus récentes et notamment l'enquête PISA 2012.

Une pratique pédagogique massive qui présente des visages multiples

En 2012, 28 % des élèves Français âgés de 15 ans déclarent avoir déjà redoublé. Cette contre-performance place la France au 5^{ème} rang des pays qui font le plus redoubler leurs élèves (OCDE, PISA 2012). Seuls l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et la Belgique francophone présentent des taux de redoublement plus élevés.

A l'opposé, dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE moins de 5 % des élèves ont redoublé à 15 ans (Royaume-Uni, Corée, Finlande, Suède, Danemark...). Certains pays, comme le Japon, la Norvège ou l'Islande pratiquent la promotion automatique, c'est-à-dire qu'ils ont interdit cette pratique pédagogique. L'ensemble de ces pays ont mis en place un suivi plus individualisé des élèves et ont développé des alternatives au redoublement (Voir le 3^{ème} rapport de la série). La contre-performance française en matière de redoublement cache, de plus, de très fortes disparités entre les voies au niveau du lycée. Ainsi, si en 2^{nde} de lycée général et technologique, seulement 19 % des élèves sont en retard, ils sont 57 % en 2^{nde} professionnelle et 82 % en première année de CAP.

Le redoublement présente des visages et des motivations multiples : lutte contre les difficultés scolaires mais aussi parfois stratégies familiales de choix de l'orientation. Les classes les plus redoublées sont celles de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} générales et technologiques. Le redoublement y a très souvent une visée de stratégie familiale ; les redoublements sont alors demandés par les élèves et leurs parents pour contrer une orientation non désirée.

L'usage du redoublement comme outil de remédiation scolaire est, lui, plus marqué au primaire, notamment à l'entrée dans les apprentissages premiers. Plus de 7 % des élèves redoublent les classes de CP ou de CE₁ malgré les consignes réglementaires déconseillant (mais n'interdisant pas) le redoublement au milieu du cycle 2 (grande section de maternelle-CE₁, jusqu'au changement à venir de programmes

scolaires). Ce redoublement très précoce s'impose comme une spécificité française. Dans l'Union européenne, plus d'un tiers des pays ou communautés régionales interdit le redoublement au primaire pour l'ensemble du niveau d'enseignement ou pour les toutes premières classes (Eurydice, 2011). L'enseignement professionnel fait, lui, un faible usage du redoublement. Mais ces taux faibles apparents sont à mettre en relation avec les taux très élevés d'élèves en retard dans cette voie mentionnés auparavant et des phénomènes de décrochage plus présents qu'en lycée général et technologique. Les réorientations qui limitent les redoublements sont également importantes.

Au total, le nombre d'élèves ayant déjà redoublé en fin de scolarité obligatoire en France est parmi les plus élevés de l'OCDE et semble conduire une majorité de ces derniers à des formations professionnelles.

Le redoublement : une pratique en forte régression.

Si les taux de redoublement demeurent très élevés en France, en lien avec les difficultés scolaires mais aussi les stratégies familiales, ils ont nettement régressé depuis 30 ans pour tous les niveaux d'enseignement. Le système scolaire Français part de très loin. Dans les années 1970, près d'un élève sur 5 redoublait son CP et 1 élève sur 7 son CM₂. Le recul de cette pratique pédagogique s'est encore accéléré depuis le milieu des années 2000. La comparaison des enquêtes PISA montre qu'en 2009, le taux d'élèves ayant au moins redoublé une fois à 15 ans était de 10 points plus élevé qu'en 2012. En 2003, la France était en tête du palmarès du redoublement dans les pays de l'OCDE. Entre PISA 2009 et 2012, la France enregistre la seconde meilleure performance des pays de l'OCDE en termes de recul du redoublement, juste derrière le Mexique. C'est principalement le redoublement dans les classes de 3^{ème} et de 2^{nde} de lycée général et technologique qui a régressé. Le recul est moins net dans les classes du primaire sur la période toute récente (Cf. Figure 5 page 8).

Les différents indicateurs du redoublement montrent que la baisse a eu lieu à un rythme comparable dans les secteurs privé et public et pour les garçons comme pour les filles. Ce phénomène s'est accéléré depuis le début des années 2000. Cependant, les analyses plus fines révèlent des dynamiques de progression différentes selon l'origine sociale et la nationalité des élèves, et également des disparités importantes entre les académies. Au final, l'écart du taux de retard entre élèves d'origines sociales différentes s'est considérablement réduit depuis 2004. Seuls les enfants de certaines nationalités semblent toujours avoir du retard même s'il est difficile d'aller plus loin que ce constat.

Un profil de redoublant en évolution

Le nombre de redoublants ayant largement régressé sur les 10 dernières années, l'hypothèse peut être posée d'une évolution du profil de ces élèves. Pour répondre à cette question nous avons exploité les enquêtes PISA 2003-2012 qui nous renseignent, à près de 10 ans d'intervalle, sur quelques caractéristiques des élèves français âgés de 15 ans déclarant avoir déjà redoublé (CF. Tableau 1 page 16). Cette analyse montre que les redoublants sont marqués par un ensemble de caractéristiques dont certaines

évoluent dans le temps. En 2012, le genre est significativement corrélé à la probabilité d'avoir redoublé, mais cette influence a largement diminué depuis 2003. Ainsi, à caractéristiques données, un garçon a une probabilité relative d'avoir redoublé par rapport à une fille 48 % plus élevée. Ce taux était de 83 % en 2003.

La structure familiale est également fortement liée à la probabilité d'avoir redoublé. Ainsi, vivre dans une famille monoparentale est associé à une probabilité d'avoir déjà redoublé 37 % plus élevée que celle d'un enfant vivant avec ses deux parents, toutes choses égales par ailleurs. Vivre avec ses deux parents plutôt qu'avec un seul parent est toutefois moins important en 2012 qu'il ne l'était en 2003. Le niveau d'éducation des parents est fortement associé à la probabilité d'avoir redoublé. Plus les parents ont un niveau d'éducation élevé, plus les chances d'avoir redoublé à 15 ans sont faibles. En 2012, l'éducation de la mère est plus déterminante que celle du père, en particulier dans les niveaux d'éducation élevés. Ainsi, avoir une mère diplômée du supérieur en 2012 est associé à une probabilité d'avoir redoublé presque 3 fois plus faible par rapport à une mère ayant au plus un niveau collège, toutes choses égales par ailleurs. En 2003, l'éducation du père avait une influence plus forte sur la probabilité de redoubler. On interprète ce résultat comme le fruit de l'augmentation importante du niveau d'éducation des femmes dans la décennie 1990 qui sont les mères des élèves de 15 ans en 2009 et en 2012.

Plus un enfant est né tard dans l'année, plus il a de chances d'avoir redoublé. Cet élément a été maintes fois analysé et décrit dans divers champs de recherche (sciences de l'éducation, sociologie, économie, psychologie,...). On retiendra que les enseignants du primaire retiennent plus facilement les élèves nés en fin d'année car ils sont souvent moins matures et qu'une année de plus est supposée leur permettre de rattraper ces retards. Les paramètres estimés indiquent une influence plus importante du trimestre de naissance en 2012 qu'en 2009 ou 2003. Cela peut vouloir dire que les arguments maturationnistes ont été plus déterminants dans les redoublements récents. La durée de la scolarisation en maternelle semble jouer un rôle déterminant dans le redoublement puisque, à caractéristiques données, un élève qui est allé au plus une année en maternelle a une probabilité relative d'avoir redoublé deux fois plus élevée qu'un élève qui y est allé plus longtemps. L'influence de ce facteur était légèrement moins élevée en 2003.

À caractéristiques données, la nationalité de l'élève ou de sa famille n'a aucune influence sur la probabilité d'avoir redoublé en 2012, contrairement à 2003 où parler une langue autre que le français à la maison augmentait la probabilité d'avoir redoublé de 80 %, toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, les conditions économiques, appréhendées par le statut d'emploi des parents (temps plein, temps partiel, chômage), sont désormais fortement liées au redoublement en 2012, ce qui n'était pas le cas en 2003. Ainsi, un élève dont le père est au chômage ou travaille à temps partiel, a en 2012, deux fois plus de chance d'avoir redoublé qu'un élève dont le père travaille à temps plein. Un élève dont la mère est au chômage a 58 % plus de chance d'avoir déjà redoublé qu'un élève dont la mère travaille à temps plein .

Ces résultats reflètent certainement l'impact de la crise économique perdurant depuis la fin des

années 2000. Ainsi, les caractéristiques des élèves redoublants ont évolué de façon significative depuis dix ans. Alors que le genre, les caractéristiques familiales et la langue parlée à la maison sont aujourd'hui moins déterminants, les caractéristiques des parents prédisent davantage la probabilité de redoublement. En particulier, l'éducation de la mère joue aujourd'hui un rôle fondamental. La crise économique semble également avoir impacté les performances des élèves puisque le statut professionnel des parents, qui était jusqu'alors indépendant du redoublement, affecte massivement la probabilité de redoubler. Enfin, la durée de la scolarisation à l'école maternelle semble également jouer un rôle plus important en 2012 que dans le passé.

La réglementation du redoublement en France que nous étudions dans la partie suivante n'est certainement pas étrangère au recours massif à cette pratique et au poids de certaines caractéristiques sociales et familiales des élèves décrites précédemment.

Une réglementation assez peu contraignante en France

Jusqu'au récent décret d'application de l'article 37 de la loi de 2013 pour la Refondation de l'École de la République du 18 novembre 2014, la législation française apparaissait, comparativement aux autres pays de l'Union européenne, à la fois peu contraignante et, sur de nombreux points, peu précise (Eurydice, 2011). Le redoublement était autorisé en France à tous les niveaux d'enseignement, malgré des politiques timides initiées dès les années 1980 visant à en limiter l'usage. À l'opposé, On trouve une minorité de pays qui pratiquent la promotion automatique, c'est-à-dire qui ne pratiquent pas du tout¹ le redoublement. Entre les deux, un tiers des pays étudiés par Eurydice (2011) a banni le redoublement dans le primaire, au moins dans les premières années (Norvège, Islande, Allemagne, Pologne notamment).

Par ailleurs, Les critères déterminant le redoublement en France étaient, jusqu'au 18 novembre 2014, définis de façons très imprécises par rapport aux autres pays européens. En effet, le redoublement était fondé sur une appréciation générale des performances scolaires des élèves alors que dans la majorité des autres pays européens, des critères très précis, notamment en termes de notation, s'imposent aux écoles. Moins de 25 % des pays de la communauté européenne fondent le redoublement, comme jusqu'alors en France, sur des critères de décision mal identifiés qui laissent davantage de place à des appréciations subjectives et contextualisées.

La décision de faire redoubler était prise collégalement à l'école primaire, ce qui est également le cas dans de nombreux pays. En France, cette compétence revenait au conseil des maîtres tandis qu'au collège et lycée, c'était le chef d'établissement qui, sur proposition du conseil de classe, prenait la décision (comme en République tchèque, au Danemark et en Écosse).

En France, le poids des parents était central par rapport aux autres réglementations européennes. Ils pouvaient en effet faire appel des décisions des établissements scolaires tant dans le primaire que le secondaire.

1. ou de façon exceptionnelle

Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement reste accordé en cas de demande des parents lorsqu'il existe un désaccord entre les vœux des familles et les propositions du conseil de classe mais il n'est plus possible désormais de demander ou de proposer le redoublement en premier lieu. Néanmoins, pour les 3^{ème} et les 2^{nde}, les représentants légaux de l'élève ou l'élève majeur, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas leur assentiment, peuvent demander le "*maintien dans le niveau de classe d'origine*".

Depuis le décret d'application du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves, "*le redoublement [ne] peut être décidé [que] pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires*". En application de ce récent décret, le redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle. Lorsqu'il est proposé à l'école élémentaire, il doit faire l'objet d'une phase de dialogue conduite avec les représentants légaux de l'élève et peut être assorti d'un dispositif d'aide. La durée passée par un élève dans l'ensemble des cycles de l'école élémentaire peut donc être allongée d'un an, et les représentants légaux de l'élève peuvent former des recours contre les décisions du conseil des maîtres. Dès lors, la décision définitive de passage dans la classe supérieure ou de redoublement, est prise par la commission départementale. Le nombre de redoublement est également limité par niveau d'enseignement.

Le code de l'éducation ne définit pas précisément, en tant que tels, les objectifs non-atteints qui justifient un redoublement mais le récent décret introduit de nouveaux critères d'appréciation, pour le premier degré : "*la continuité des apprentissages au sein de chaque cycle*", et "*l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture*", pour le collège : "*L'évaluation des acquis de l'élève, [est] menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour le collège*" et pour le lycée : "*Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves*".

Au final, la réglementation du redoublement est restée peu précise par rapport aux autres pays européens et limitait peu son utilisation. La récente évolution législative restreint fortement les possibilités de redoublement même s'il est trop tôt pour dire si ces nouvelles définitions, toujours assez imprécises, vont effectivement réduire voir supprimer cette pratique pédagogique. Le rôle des parents demeure très important puisque ceux-ci peuvent former des recours à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

Le fait que le redoublement soit encore en France largement pratiqué s'explique par les représentations sociales positives qu'il véhicule. Mais les croyances attachées à cette pratique pédagogique, chez les enseignants et les parents, ont évolué rapidement sur les dix dernières années.

Le redoublement en France et dans le monde : une comparaison statistique et réglementaire

Le taux d'élèves ayant déjà redoublé en France en 2012 est parmi les plus élevés de l'OCDE. Alors que le taux de redoublement ne dépasse pas 5 % dans un tiers des 34 pays membres, 28 % des élèves français âgés de 15 ans ont déjà été maintenus lors de leur scolarité. Pourtant, des efforts considérables ont été menés pour limiter cette pratique, diminuant ainsi ce taux de près de 10 points en 3 ans. Auparavant, la pratique du redoublement avait déjà été largement réduite depuis les années 1980 à la suite de réformes et d'injonctions émanant du ministère. La réglementation autour de cette pratique a longtemps été peu contraignante par rapport à celles des autres pays européens. Le tout récent décret (du 18 novembre 2014) a modifié sensiblement la réglementation même s'il est aujourd'hui trop tôt pour apprécier la portée de son effet.

La réduction du nombre de redoublants a modifié la composition des élèves qui y sont sujets, et certaines caractéristiques jouent à présent un rôle plus prééminent.

Ce chapitre présente l'évolution du redoublement en France, caractérise le profil des redoublants et sa variation, et compare la réglementation de cette pratique avec celle d'autres pays.

I En recul, le taux de redoublement en France reste l'un des plus élevés de l'OCDE

Cette section présente un bilan actualisé du redoublement en France à partir des données statistiques les plus récentes et notamment les données PISA.

1 En 2012 : beaucoup de redoublants, peu de redoublement

En 2012, 28 % des élèves Français âgés de 15 ans déclarent avoir déjà redoublé. La France est alors le 5^{ème} pays de l'OCDE ayant le taux de redoublement le plus élevé. Il semble conduire une majorité des élèves en retard vers des formations professionnelles.

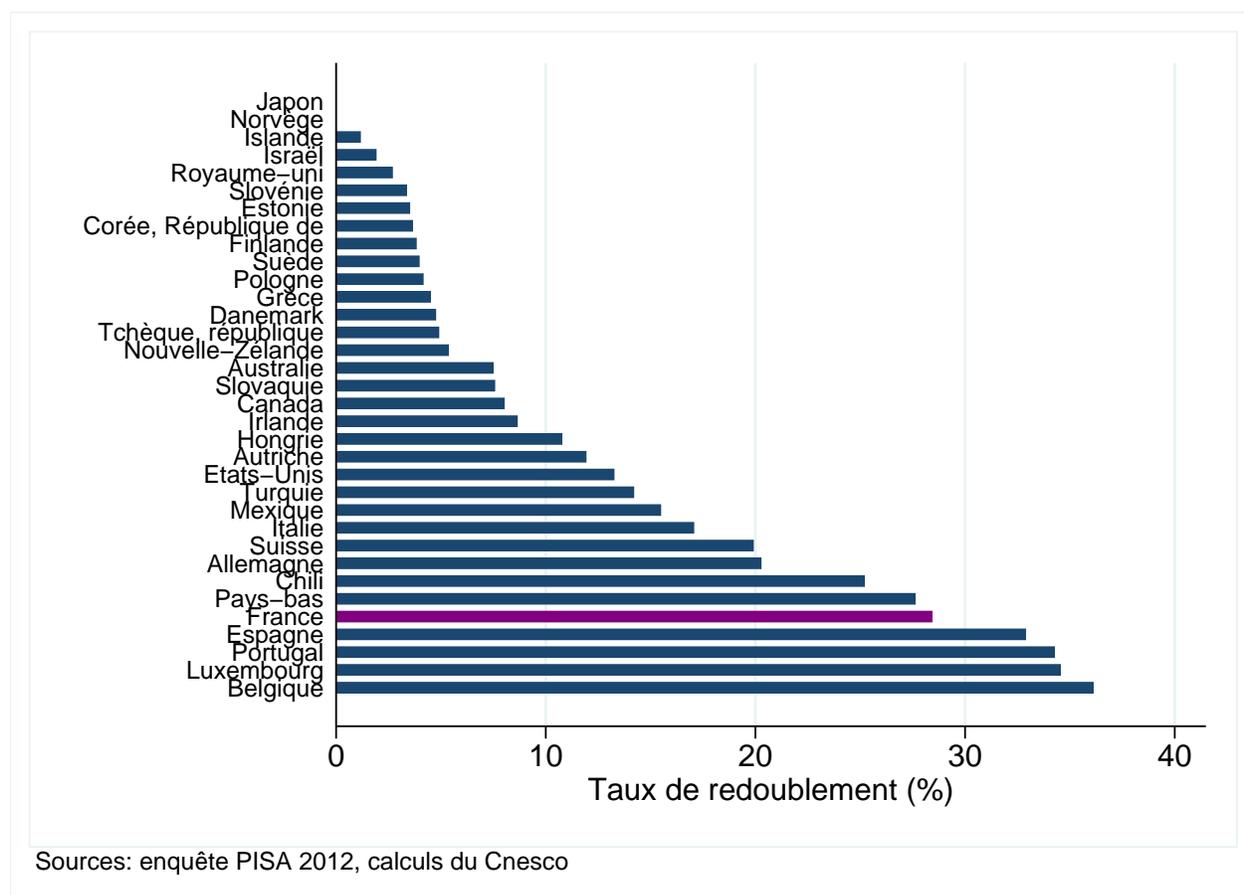


Figure 1 – Taux d'élèves ayant déjà redoublé à 15 ans en 2012

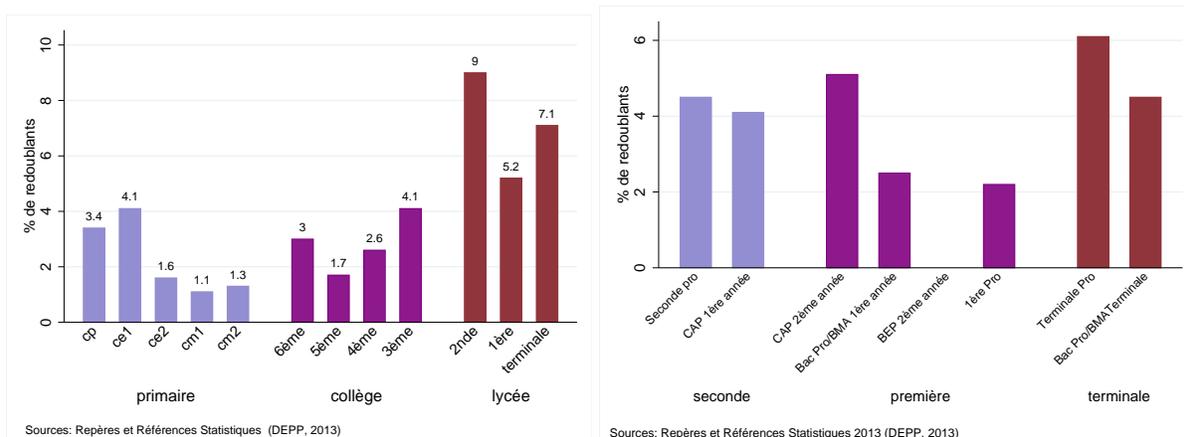
Pour caractériser l'importance du redoublement en France en 2012, nous disposons de plusieurs indicateurs qui présentent des facettes très différentes de cette pratique. On peut tout d'abord observer, à un âge donné, le nombre d'élèves ayant déjà redoublé. Ce type d'information peut être obtenu à partir

de données longitudinales² ou d'enquêtes à une date donnée³. Les enquêtes PISA emploient cette dernière méthodologie en demandant aux élèves s'ils ont redoublé au cours de leur scolarité.

Ainsi en 2012, 28 % des élèves français âgés de 15 ans déclarent avoir déjà redoublé. Cette statistique place la France au 5^{ème} rang des pays qui font le plus redoubler parmi les 34 membres de l'OCDE (figure 1). Seuls l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et la Belgique francophone présentent des taux de redoublement plus élevés.

À la fin de l'éducation obligatoire, plus d'un élève sur quatre a donc déjà répété une classe durant sa scolarité. À l'opposé, le taux d'élèves ayant déjà redoublé à 15 ans est inférieur à 5 % dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE (Royaume-Uni, Corée du Sud, Finlande, Suède, Danemark,...). Certains pays comme le Japon, la Norvège ou l'Islande pratiquent la promotion automatique, c'est-à-dire qu'ils ont simplement interdit le redoublement d'un élève. La gestion de la difficulté scolaire s'organise principalement autour d'un suivi individualisé des élèves et d'autres formes de remédiations (voir le 3^{ème} rapport sur les alternatives au redoublement).

La France a donc un *stock* d'élèves redoublants⁴ important par rapport aux autres systèmes scolaires de l'OCDE. Cependant, les *flux* de redoublants sont en réalité très faibles.



(a) Taux de redoublement par niveau en 2012

(b) Taux de redoublement dans l'enseignement professionnel en 2012

Figure 2 – Le redoublement en 2012 : flux de redoublants par niveau

Note : Avec la suppression progressive entre 2008 et 2012 des BEP et des baccalauréats professionnels en deux ans, les taux de redoublement de la voie professionnelle sont à interpréter avec précaution

La figure 2(a) montre ainsi le taux de redoublement à l'école élémentaire, au collège et dans les voies générales et technologiques du lycée. Dans l'élémentaire, les classes les plus redoublées sont le CP et le CE₁. Au collège, ce sont les classes de 6^{ème} et de 3^{ème}. Ces taux sont toutefois tous inférieurs à

2. On suit un échantillon d'élèves pendant une partie ou toute leur scolarité.
 3. Données dites "en coupe instantanée".
 4. C'est-à-dire un nombre d'élève ayant déjà redoublé dans le passé.

5 %. Rapporté à la taille moyenne des classes à ces niveaux, ce taux de redoublement représente moins d'un élève par classe en primaire et tout juste un élève par classe en 3^{ème} 5.

On peut alors faire plusieurs constats. D'abord, 7.1 % des élèves redoublent les classes de CP et CE₁ malgré les consignes réglementaires déconseillant (mais n'interdisant pas) le redoublement au milieu du cycle 2 (grande section de maternelle-CE₁ jusqu'au changement à venir de la politique des cycles). Ce redoublement très précoce s'impose comme une spécificité française. Dans l'Union européenne, plus d'un tiers des pays ou communautés régionales interdit le redoublement au primaire pour l'ensemble du niveau d'enseignement ou pour les toutes premières classes (Eurydice, 2011).

Ensuite, la mise en perspective avec le nombre d'élèves ayant redoublé à 15 ans (PISA) ou le nombre d'élèves en retard en 3^{ème} (23.7 % en 2012 (Repères et Références Statistiques, (MENESR-DEPP, 2014b))) indique qu'une classe de 3^{ème} contient en moyenne 6 redoublants ayant tous été retenus à un niveau différent. Cette interprétation est corroborée par le très faible nombre d'élèves ayant redoublé plus d'une fois en 3^{ème} : seulement 2.3 % en 2012.

Le redoublement au lycée est nettement plus important, en particulier en 2^{nde}. En effet, sur une classe d'en moyenne 31.7 élèves à la rentrée 2012 (Repères et Références Statistiques, (MENESR-DEPP, 2013)), 9 % sont des redoublants, soit près de 3 élèves par classe (2.85). Ce taux de redoublement a toujours été élevé en 2^{nde} générale car il peut être utilisé comme un moyen d'accéder à des parcours scolaires que les résultats de la première 2^{nde} ne permettent pas. Pirus (2014) exploite ainsi les données du panel DEPP 2007 et montre que *"la majorité des élèves qui n'obtiennent pas satisfaction [à leurs vœux d'orientation] font l'objet d'une décision de redoublement"*.

Cet emploi stratégique du redoublement par les élèves et leurs familles existe déjà de façon importante en classe de 3^{ème}. Les témoignages des chefs d'établissement et enseignants du second degré recueillis dans l'organisation de la conférence de consensus abondent dans ce sens : les conseils de classe ne proposent généralement pas de redoublement en 3^{ème}, mais davantage la voie professionnelle pour les élèves en difficulté. Les familles demandent souvent le redoublement dans le but d'accéder aux voies générales et technologiques - toujours plus valorisées que les voies professionnelles - ou à des établissements plus prestigieux.

Dans l'enseignement professionnel, les taux de redoublement sont en moyenne beaucoup plus faibles que dans l'enseignement général et technologique même si l'année de terminale fait exception (Figure 2(b)). Ces statistiques dissimulent cependant deux éléments importants. Tout d'abord, la plupart des élèves entrant en première année de CAP ou en 2^{nde} professionnelle ont 1 an ou 2 ans de retard. En 2012, seuls 19.3 % des élèves de 1^{ère} année de CAP et 45.9 % des élèves de 2^{nde} professionnelle sont entrés à l'heure, c'est-à-dire à 15 ans (Figure 3). Ensuite, 17.7 % des élèves de CAP 1^{ère} année sont sortis 6

5. En 2012, la taille moyenne des classes de CP à CM₂ était de 22.9 élèves. Le nombre moyen de redoublants par classe est donc d'environ 0.78 élève en CP et 0.94 en CE₁. Dans le second degré, la taille moyenne des classes de 6^{ème} était de 25.0 élèves en 2012, celle de 3^{ème} de 24.9. Le nombre moyen de redoublants par classe en 6^{ème} est de 0.75 élève et de 1.0 élève en 3^{ème} (Sources : MENESR-DEPP (2014b)).

6. Les sorties sont calculées sur la base des élèves présents l'année N-1 qui ne se sont pas réinscrits l'année N dans une

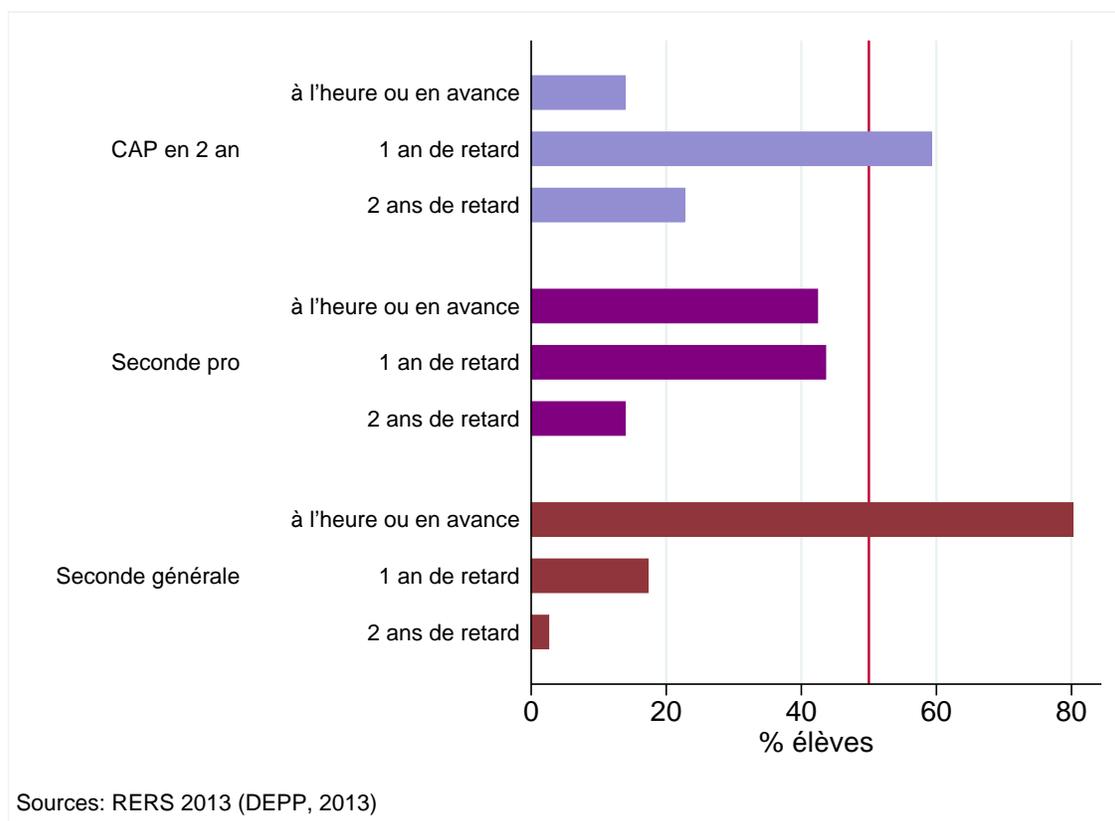


Figure 3 – Taux d'élèves en retard en 1^{ère} année de second cycle supérieur

du ministère de l'Éducation nationale en 2012 et 11.3 % en 2^{nde} professionnelle. En 2^{nde} générale, seuls 2 % des élèves sortent des bases du ministère (Repères et Références Statistiques, (MENESR-DEPP, 2013)).

Au total, le nombre d'élèves ayant déjà redoublé en fin de scolarité obligatoire en France est parmi les plus élevés de l'OCDE et une majorité d'entre eux semble être entrée dans des formations professionnelles.

formation dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Ces élèves ont pu s'inscrire dans des formations ne dépendant pas du ministère (e.g. les formations agricoles dépendent du ministère chargé de l'agriculture) ou entrer dans la vie active avec au mieux un Diplôme National du Brevet (DNB).

2 Le redoublement, une pratique en forte régression

Si les taux de redoublement demeurent très élevés en France, ils ont nettement régressé depuis 30 ans dans tous les niveaux d'enseignement, à un rythme comparable dans le secteur privé et public, pour les garçons comme pour les filles. Ce phénomène s'est accéléré depuis le début des années 2000. Les analyses plus fines révèlent cependant des dynamiques de progression différentes selon l'origine sociale et la nationalité des élèves, et également des disparités importantes entre les académies. Au final, l'écart du taux de retard entre élèves d'origines sociales différentes s'est légèrement réduit depuis 2004. Seuls les enfants de certaines nationalités semblent toujours avoir du retard même s'il est difficile d'aller plus loin que ce constat.

A Évolution du redoublement sur longue période

En réalité, le système scolaire français part de très loin. En 2009, le taux d'élèves ayant déjà redoublé à 15 ans était plus élevé de quasiment 10 points, à peine plus bas qu'en 2003 (Figure 4). À cette époque, la France était réellement la championne du redoublement dans les pays de l'OCDE. Mais elle est également le pays membre dont le taux de redoublement a le plus diminué entre 2009 et 2012.

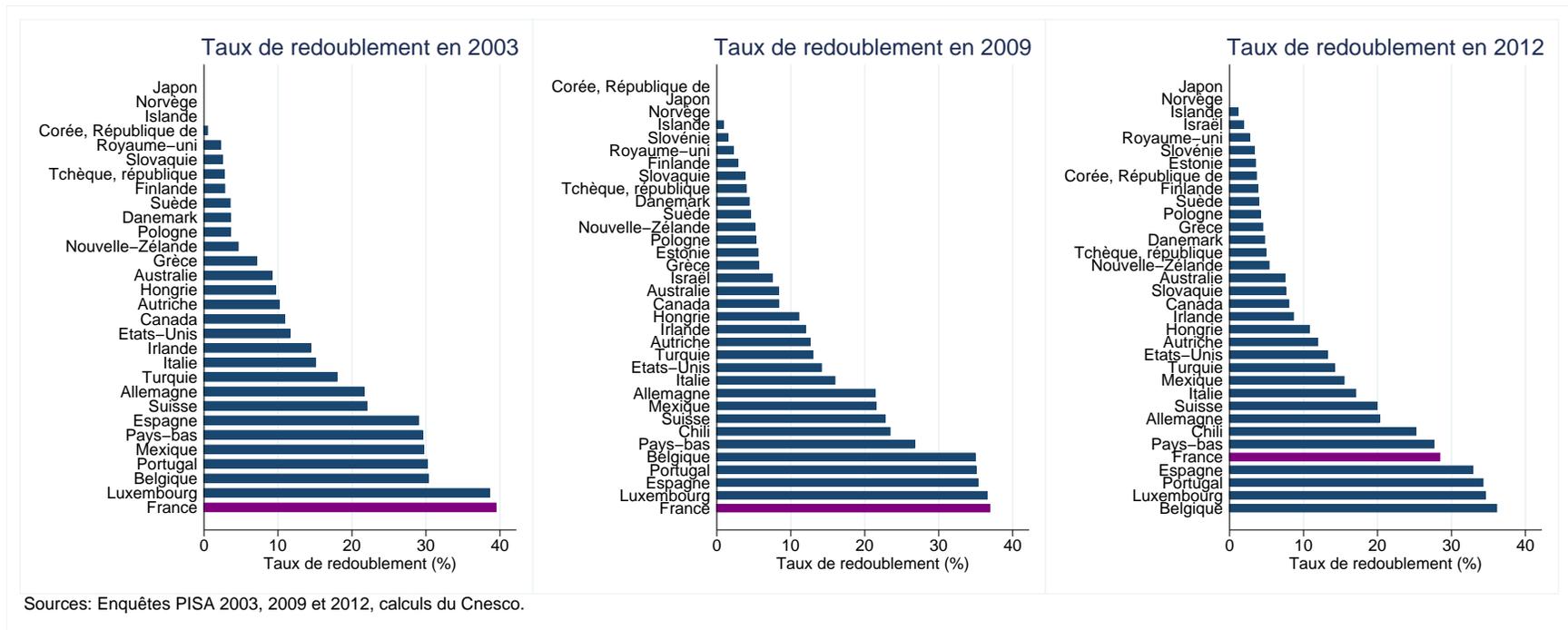


Figure 4 – Évolution du taux de redoublement dans les pays de l'OCDE

Sources : PISA 2003, 2009 et 2012. calculs du Cnesco.

Les taux de redoublement sont obtenus à partir de la variable *REPEAT* par pays sur données pondérées conformément à la méthodologie recommandée par Kastberg et al. (2014). Le taux de redoublement indique la part d'élèves âgés de 15 ans déclarant avoir déjà redoublé.

De plus, le redoublement avait déjà fortement diminué en France, comme le montre la Figure 5. Dans les années 1970, près d'un élève sur 5 redoublait son CP et 1 élève sur 7 son CM₂. Ces taux de redoublement ont diminué de façon assez linéaire jusqu'à la fin des années 80 où ils ont baissé de façon concomitante de 5 points en 5 ans. Des années 1990 à 2010, les taux déjà bas n'ont que très peu diminué (2 points en 20 ans).

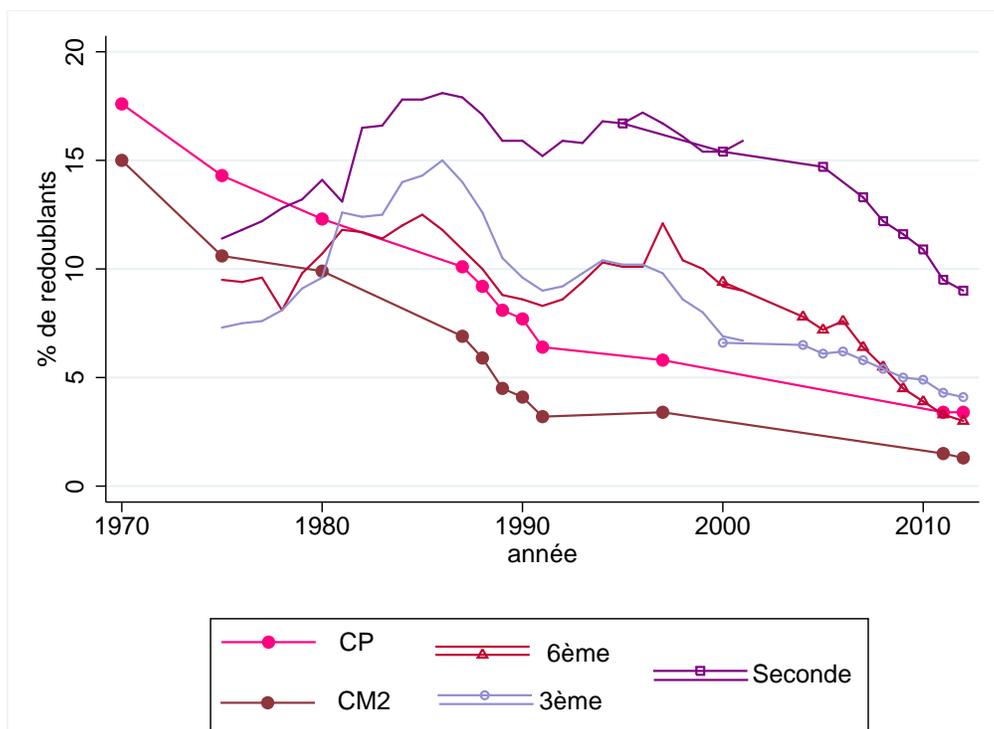


Figure 5 – Évolution des taux de redoublement en France depuis 1970

Sources : Les taux de redoublements en lignes continues pour le second degré proviennent de la base ADOC/ HC 141, notice n° 8507 de la DEPP. Les points connectés du secondaire proviennent du Repères et Références Statistiques (MENESR-DEPP, 2013). Les séries du primaire proviennent de la base ADOC/HC 29, notice n° 3686 à l'exception des points 2011 et 2012 qui proviennent des RERS (MENESR-DEPP, 2012, 2013)

Nous disposons de statistiques plus complètes pour le second degré et avons retracé de manière quasi-continue l'évolution du redoublement depuis l'instauration du collège unique en 1975. Nous pouvons alors faire trois constats :

- les taux de redoublement évoluent de façon similaire en 6^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} ;
- les niveaux de ces statistiques sont très élevés jusqu'aux années 2000 et montrent que plus de 10 % des élèves ont été retenus en moyenne dans chacune de ces classes ;
- On identifie quatre phases distinctes :
 1. une croissance forte du redoublement entre 1975 et 1985 davantage marquée pour la 3^{ème} et la 2^{nde},
 2. une diminution du redoublement entre 1985 et 1990,

3. une hausse sensible entre 1990 et 2000,
4. une forte diminution du redoublement entre 2000 et 2012 marquée par une accélération de la décroissance à partir de 2005.

La première phase peut s'interpréter comme une adaptation au collège unique. La suppression des filières a posé de nombreuses difficultés aux professeurs qui ont dû enseigner à des classes dont la composition est soudainement devenue plus hétérogène. Le redoublement a alors largement servi de moyen de continuer l'orientation d'une partie des élèves vers les CPPN⁷ et les CPA⁸ dès la fin de la 5^{ème} ou de la 4^{ème}, ou vers la vie active pour les plus en retard (Maurin, 2007). Il aura fallu attendre 10 ans pour que le redoublement diminue et que l'orientation précoce des élèves en difficulté vers la voie professionnelle soit moins employée.

La réforme des cycles (Loi n° 89-486 du 10 juillet, 1989) empêche qu'un élève redouble plus d'une fois dans le premier degré ce qui contribue à maintenir bas les taux de redoublement du primaire à partir de la rentrée 1990. Il est probable que la hausse du redoublement, à partir de 1990 en 6^{ème}, soit une réaction des conseils de classe du secondaire à la moindre pratique du redoublement dans le premier degré. Cette hypothèse est renforcée par les taux de retard qui restent extrêmement stables au collège entre 1990 et 2000.

B Baisse relativement homogène du redoublement

À partir de 1990, nous pouvons décomposer un peu plus finement l'évolution du redoublement en fonction du sexe de l'élève et du statut de l'établissement fréquenté. L'évolution est visible sur les graphiques 6(a) et 6(b). Si on s'intéresse d'abord à l'évolution du taux de retard par sexe, on remarque que celui des garçons est plus élevé que celui des filles sur toute la période étudiée pour les deux niveaux. Le rythme de diminution apparaît identique pour les garçons et les filles, ce qui semble indiquer une baisse généralisée du redoublement ne favorisant pas plus un genre que l'autre. À la fin de la période, le taux de garçons en retard en 3^{ème} reste toutefois plus élevé de 7 points.

La comparaison du taux de retard entre établissements privés et publics révèle d'abord le poids du public qui représente 79 % des élèves inscrits au collège en 2013. Le taux de retard dans le privé est plus faible sur toute la période. La moyenne du taux de retard est donc tirée vers le haut par l'effectif des établissements publics. Cependant, le rythme de diminution ne semble pas non plus différent, ce qui peut indiquer que le redoublement a cessé d'être aussi massivement pratiqué en même temps dans les établissements privés et publics. Cependant, la mobilité des élèves entre les deux secteurs ne permet pas d'affirmer cette interprétation avec certitude.

Nous disposons de données plus précises sur les caractéristiques des élèves à partir de 2004. Dans

7. Classe pré-professionnelle de niveau pour les élèves de moins de 15 ans. Mises en place de 1973 à 1991 par la circulaire du 10 mars 1972.

8. Classes préparatoires à l'apprentissage pour les élèves d'au moins 15 ans entre 1973 et 1991.

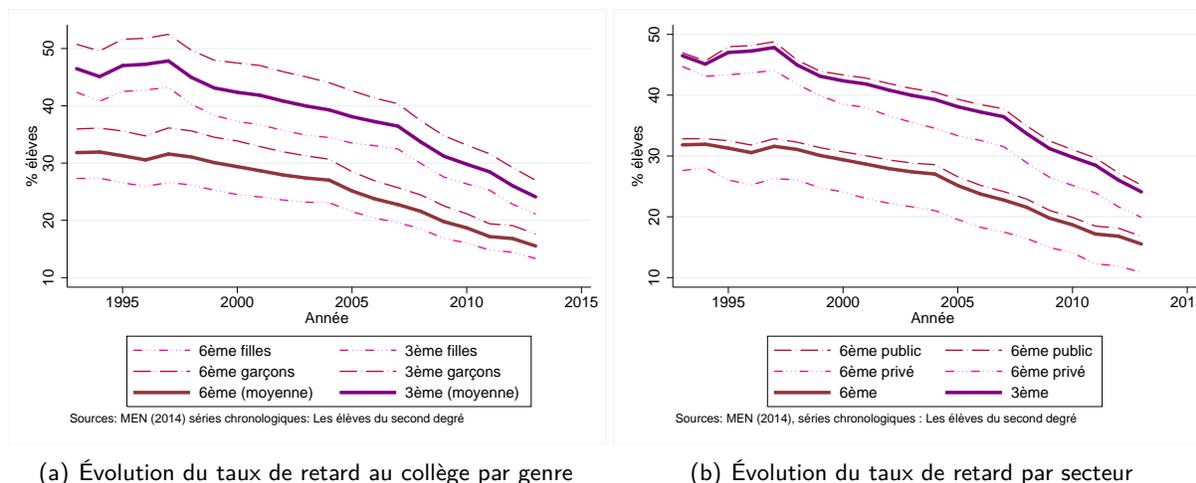


Figure 6 – Évolution du taux de retard au collège entre 1993 et 2013

Sources : MENESR-DEPP

les graphiques de la figure 7, on présente les taux d'élèves en retard en 6^{ème} en fonction de leur origine sociale⁹ et de leur nationalité regroupée en 8 groupes.

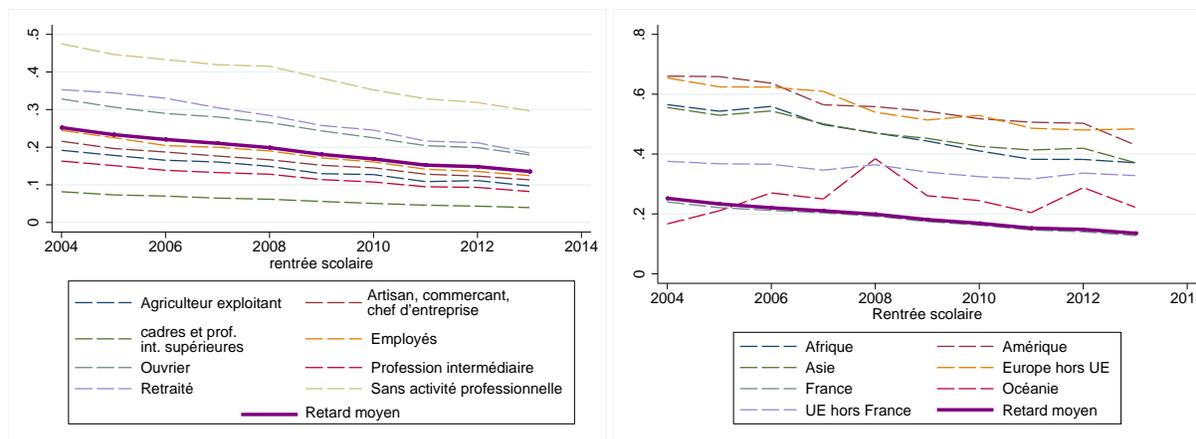
L'évolution du redoublement est assez semblable pour les différentes origines sociales, comme le montre le graphique 7(a). Les courbes des catégories au dessus de la moyenne - c'est-à-dire, dont la CSP du responsable de l'enfant est soit "retraité", soit "inactif", soit "ouvrier" - semblent plus pentues et font converger les taux de retard de toutes les catégories socio-professionnelles. À l'inverse, le taux de retard chez les enfants d'origines sociales favorisées telles que cadre et profession intellectuelle supérieure, part d'un niveau très bas en début de période et diminue peu. Ainsi, la dynamique de diminution du redoublement semble réduire les différences entre les enfants d'origines sociales favorisées et défavorisées. Ces différences étaient très importantes en 2004 : le taux de retard des élèves dont le responsable est sans activité était de près de 50 %, contre moins de 10 % pour les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

Le taux de retard en 6^{ème} évolue différemment en fonction de la nationalité des enfants. Le premier constat que l'on peut faire en observant le graphique 7(b) est que les élèves de nationalité étrangère sont beaucoup plus en retard que les enfants de nationalité française¹⁰. Les taux de retard les plus élevés sont ceux des enfants de familles en provenance du continent américain ou européen hors UE. Ils passent de 65 % d'élèves en retard en 6^{ème} en 2004, à environ 55 % en 2013. Les enfants d'origine africaine ou asiatique suivent une trajectoire similaire aux précédents mais restent environ 5 points plus bas.

Enfin, sans que des explications de ce phénomène puissent être proposées, les enfants en provenance

9. Nous n'avons gardé que les courbes des élèves dont on connaît l'origine sociale

10. La nationalité des élèves est un élément d'état civil et n'approche que très imparfaitement les origines des enfants.



(a) Évolution du taux de retard en 6^{ème} par origine sociale (b) Évolution du taux de retard en 6^{ème} par nationalité

Figure 7 – Évolution du taux de retard au collège entre 2004 et 2013

Sources : MENESR-DEPP

de pays membres de l'UE ne semblent pas beaucoup moins en retard à la fin de la période qu'au début, le taux de retard des enfants en provenance d'Océanie est assez erratique et ne présente pas de tendance à la hausse ou à la baisse.

Nous devons être prudents dans l'interprétation de ces résultats. L'indicateur présenté étant un taux de retard, nous ne savons pas si ces élèves ont été scolarisés en France dès le CP ou s'ils sont arrivés au cours de la scolarité dans le primaire. Le retard scolaire peut aussi être dû à une maîtrise encore insuffisante de la langue, à des difficultés d'adaptation, ... En outre, [Baccaïni et al. \(2014\)](#) font remarquer que le nombre d'élèves étrangers semble assez nettement sous-estimé dans le fichier utilisé.

C Le redoublement : inégalement pratiqué sur le territoire

Le redoublement n'est pas uniformément pratiqué sur le territoire. Il existe des écarts importants dans le taux d'élèves en retard suivant les académies comme le montrent très bien [géographie de l'école \(MENESR-DEPP, 2014a\)](#) dans les cartes que nous avons reprises dans la figure 8.

En 2013, le taux de retard moyen à l'entrée en 6^{ème} est de 11.4 % sur toute la France. Il est plus faible dans toutes les académies de l'ouest de la France mais reste plus important dans les académies du nord et du sud. Le taux de retard a diminué de 7,3 % en 10 ans en moyenne mais cache également des inégalités territoriales. "*Le retard a baissé plus fortement dans les académies métropolitaines de Rouen, d'Aix-Marseille et de Caen, mais surtout dans trois DOM : la Guyane, la Réunion et la Guadeloupe où il reste malgré tout élevé*" ([MENESR-DEPP, 2014a](#), p.68).

En 2^{nde} générale et technologique, le retard scolaire est plus important dans les académies des grandes agglomérations (Paris, Créteil, Lyon et Aix-Marseille). Les académies de l'ouest de la France

FIGURE 1 Taux de retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013

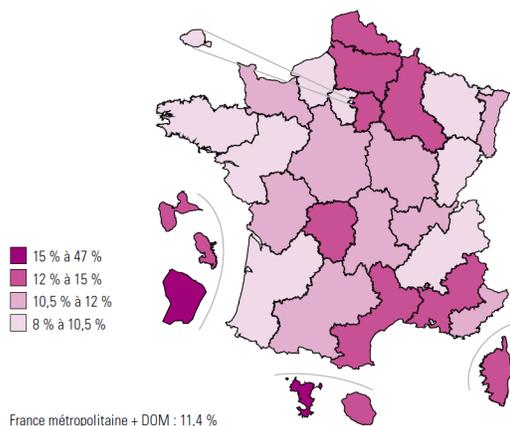
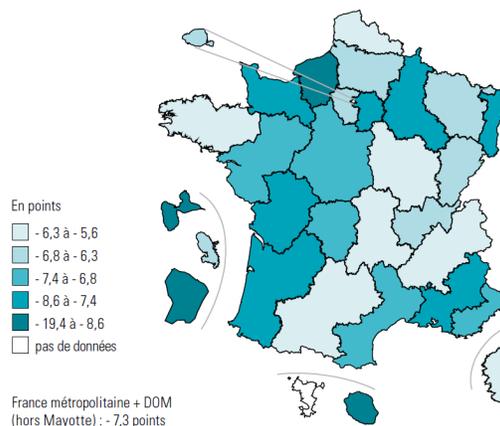


FIGURE 2 Évolution du taux de retard à l'entrée en sixième entre 2003 et 2013



(a) Retard en 6^{ème} et évolution de 2003 à 2013 par académie

FIGURE 3 Taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique à la rentrée 2013

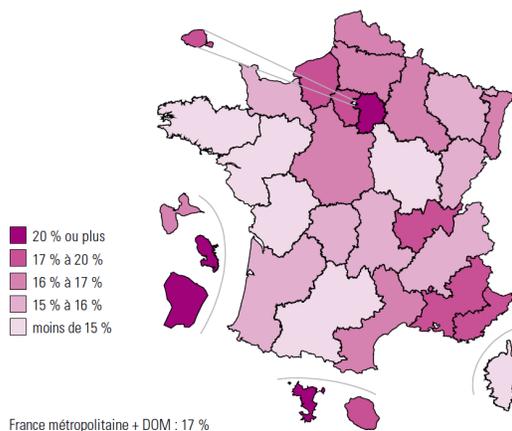
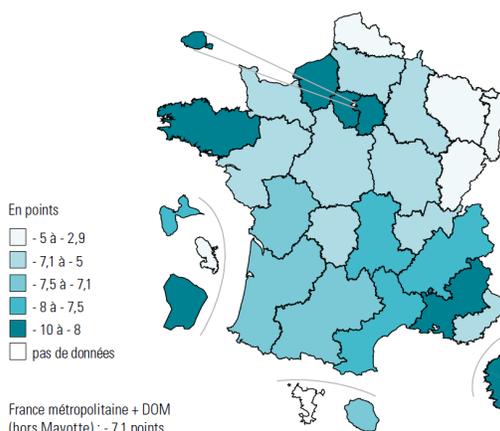


FIGURE 4 Évolution du taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique entre 2003 et 2013



(b) Retard en 2^{nde} et évolution de 2003 à 2013 par académie

FIGURE 5 Taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle à la rentrée 2013

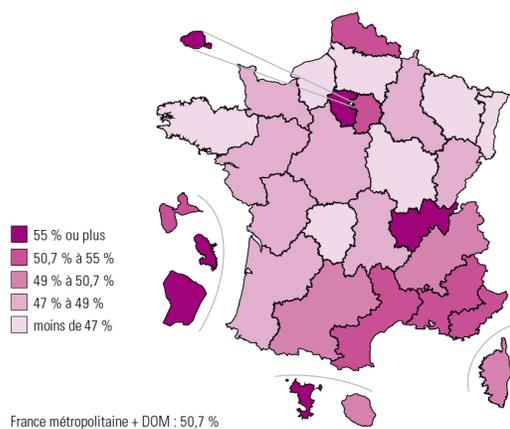
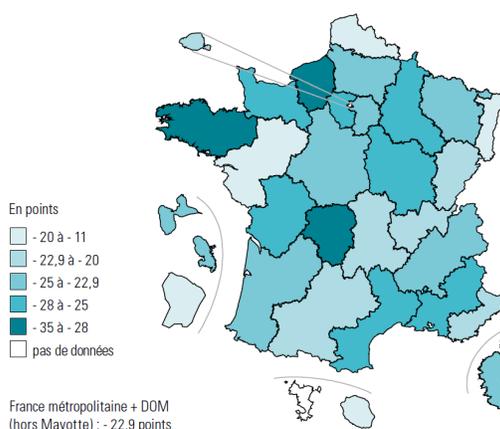


FIGURE 6 Évolution du taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle entre 2003 et 2013



(c) Retard à l'entrée de la voie professionnelle et évolution de 2003 à 2013 par académie

Figure 8 – Taux d'élèves en retard et évolution par académie

Sources : Géographie de l'école, MENESR-DEPP (2014a)

ont toujours un taux de retard plus faible que la moyenne nationale. Le retard en 2nde est le plus élevé dans l'académie de Créteil et dans les DOM (supérieur à 20 %).

Le taux de retard en 2nde a baissé de 7.1 points en 10 ans, reflétant une *"meilleure fluidité des parcours observée tant au cours des années élémentaires que des années collèges"*. Les académies du nord et de l'est (Lille, Nancy-Metz, Strasbourg et Besançon) ont très peu réduit le retard scolaire à l'entrée en 2nde contrairement aux académies de Paris, Créteil, Versailles, Rennes, Caen et Aix-Marseille.

Le retard à l'entrée en voie professionnelle demeure très élevé en 2013 où plus de 50 % des élèves entrent en retard. En dehors des DOM, il est plus présent dans les académies du sud de la France et dans les académies des grandes agglomérations telles que Paris, Lyon, Marseille et Lille.

La diminution du taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle est massive sur les 10 dernières années : 22.9 points de moins. Les académies de Rennes, Limoges et Caen sont celles qui ont fait le plus baisser ce taux contrairement aux académies de Nantes, Lille et Strasbourg.

Baccaïni et al. (2014) montrent que le retard scolaire est plus important dans les territoires les plus défavorisés. Alors que les caractéristiques socio-démographiques ont une influence forte sur le retard scolaire (Cf. section précédente), les caractéristiques du "voisinage" des élèves, et notamment les caractéristiques économiques, impactent le retard scolaire. Cette étude n'est pas la première à obtenir ce résultat. En particulier, Goux et Maurin (2005) avaient déjà réalisé un travail semblable et plus approfondi en exploitant, entre autres, la structure en "grappes de logements" de l'enquête emploi pour mesurer l'effet du voisinage sur le redoublement. Ils montrent alors que les caractéristiques de voisinage affectent bien de façon causale (voir le second rapport de la série consacrée à l'étude des effets du redoublement) le redoublement et donc les performances scolaires.

Au final, le redoublement a fortement diminué depuis les années 80 à tous les niveaux, de façon similaire pour les garçons et les filles, pour les établissements publics et privés. L'écart du taux de retard entre élèves d'origines sociales différentes s'est légèrement réduit depuis 2004. Seuls les enfants de certaines nationalités semblent toujours avoir du retard même s'il est difficile d'aller plus loin que ce constat.

Dans la section suivante, nous décrivons plus en détail l'évolution des caractéristiques des redoublants français.

II Évolution des caractéristiques des redoublants

Le nombre de redoublants ayant largement régressé au cours des dix dernières années, l'hypothèse peut être posée d'une évolution du profil de ces élèves. Nous exploitons les enquêtes PISA de l'OCDE pour analyser les changements des caractéristiques observables des élèves redoublants entre 2003 et 2012. Nous identifions alors un ensemble de caractéristiques statistiquement associées à la probabilité d'avoir redoublé. En particulier, à autres caractéristiques données, les garçons et les élèves nés en fin d'année sont plus fréquemment sujets au redoublement que les filles ou les enfants du début d'année. Certaines caractéristiques des parents sont également liées au risque que l'élève ait redoublé, et notamment le niveau d'études et la situation face à l'emploi. Le risque d'avoir redoublé est également plus élevé au sein des familles monoparentales, toutes choses égales par ailleurs. Le statut d'immigration n'est pas lié à la probabilité d'avoir redoublé lorsqu'on raisonne à caractéristiques données. En revanche, la durée de la scolarité en maternelle, et notamment le fait d'y être allé plus d'une année, est associée à une diminution de la probabilité d'avoir redoublé.

L'influence de ces caractéristiques a évolué de façon notable depuis dix ans. Alors que le sexe, les caractéristiques familiales et la langue parlée à la maison sont aujourd'hui moins déterminants, les caractéristiques des parents prédisent davantage la probabilité de redoublement. En particulier, l'éducation de la mère joue aujourd'hui un rôle fondamental. La crise économique semble également avoir affecté les performances des élèves puisque le statut professionnel des parents, qui était jusqu'alors indépendant du redoublement, impacte massivement la probabilité de redoubler. Enfin, la durée de la scolarisation à l'école maternelle semble également jouer un rôle plus important en 2012 que dans le passé.

Dans cette section, nous présentons les caractéristiques des redoublants et leur évolution à partir des sources de données les plus récentes dont nous disposons au moment de la rédaction de ce rapport, c'est-à-dire les enquêtes PISA. Nous présentons donc les caractéristiques des élèves ayant déjà redoublé à 15 ans en 2003, 2009 et 2012. Ces données nous permettent également d'observer l'évolution de l'influence de ces variables au cours du temps.

Pour répondre à cette question nous exploitons les enquêtes PISA 2003, 2009 et 2012 qui nous renseignent, à près de 10 ans d'intervalle, sur quelques caractéristiques des élèves français âgés de 15 ans déclarant avoir déjà redoublé. Les résultats sont présentés dans le tableau 1. L'annexe 2 présente quelques éléments techniques d'interprétation de ces résultats.

Les redoublants se distinguent par un ensemble de caractéristiques¹¹ dont certaines évoluent dans le

11. En observant les élèves à l'âge de 15 ans dans les enquêtes PISA, le redoublement est en réalité un fait passé. Estimer la probabilité d'avoir redoublé à partir de caractéristiques postérieures risque d'amener des résultats biaisés en raison de relations de causalités inversées. C'est pourquoi nous sommes contraints d'utiliser des caractéristiques qui ne varient pas (ou

temps. En 2012, le genre détermine significativement la probabilité d'avoir redoublé mais cette influence a largement diminué depuis 2003. Ainsi, à caractéristiques données, être un garçon est associé à un risque relatif d'avoir redoublé 48 % plus élevé que celui d'une fille. Ce taux était de 60 % en 2009 et 83 % en 2003.

La structure familiale est également corrélée avec le fait d'avoir redoublé. Vivre dans une famille monoparentale est associé à une probabilité d'avoir déjà redoublé 37 % plus élevée que celle d'un enfant vivant avec ses deux parents, toutes choses égales par ailleurs. Vivre avec ses deux parents plutôt qu'avec un seul parent est toutefois moins important en 2012 qu'il ne l'était en 2003.

Le niveau d'éducation des parents est un élément déterminant de la probabilité d'avoir redoublé. Plus les parents sont éduqués, plus les chances d'avoir redoublé à 15 ans sont faibles. En 2012, l'éducation de la mère est plus déterminante que celle du père, en particulier dans les niveaux d'éducation élevés. Ainsi, la probabilité d'avoir redoublé est 174 % plus faible¹² pour un enfant dont la mère a un diplôme supérieur que celui dont la mère a au plus un niveau collège, toutes choses égales par ailleurs. En 2003, l'éducation du père avait une influence plus forte sur la probabilité de redoubler. On interprète ce résultat comme le fruit de l'augmentation importante du niveau d'éducation des femmes dans la décennie 1990, qui sont les mères des élèves de 15 ans en 2009 et 2012.

Plus un enfant est né tard dans l'année, plus il a de chances d'avoir redoublé. Cet élément a été maintes fois analysé et décrit dans divers champs de recherche (sciences de l'éducation, sociologie, économie, psychologie). Le rapport [Ferrier \(2003\)](#) a été particulièrement influent sur ce sujet. On retiendra que les enseignants du primaire retiennent plus facilement les élèves nés en fin d'année car ils sont souvent jugés moins matures, et qu'une année de plus est supposée leur permettre de rattraper ces retards. *"Près d'un an d'écart à 5-6 ans, c'est-à-dire en fin d'école maternelle, représente 20 % du développement chez un enfant de cet âge, en supposant que le développement soit linéaire, ce qui n'est évidemment pas le cas"* ([Florin, 2007](#)). Les paramètres estimés indiquent une influence plus importante du trimestre de naissance en 2012 qu'en 2009 ou 2003. Cela peut vouloir dire que les arguments "maturationnistes" ont été plus déterminants dans les redoublements récents.

La durée de la scolarisation en maternelle est fortement associée au risque d'avoir redoublé puisque, à caractéristiques données, un élève qui est allé au plus, une année en maternelle, a deux fois plus de chances de redoubler qu'un élève qui y est allé plus longtemps. L'influence de ce facteur était légèrement

peu dans le temps). Trois variables peuvent toutefois avoir varié : les statuts professionnels des parents et la composition familiale. Nous pensons toutefois que si la composition familiale a changé après le redoublement, d'une part ce dernier n'en est pas la cause, d'autre part il a pu être au contraire causé par les relations parentales probablement déjà altérées. De même, les changements de statuts professionnels ne sont probablement pas causés par le redoublement mais ils mesurent des caractéristiques inobservables d'employabilité des parents que l'éducation ne capture pas.

12. Un Odd ratio inférieur à 1 ne s'interprète pas aussi naturellement que lorsqu'il est supérieur à 1. Il convient alors de renverser les cotes pour quantifier l'importance de ce facteur. Ainsi, le coefficient associé à "niveau tertiaire supérieur" de la mère vaut 0.365 en 2012. On pourra alors dire que le risque relatif d'avoir redoublé lorsqu'un élève a une mère ayant au plus un niveau d'éducation "secondaire inférieur" est $1-1/0.365=174$ % plus élevé qu'un élève dont la mère a un niveau "tertiaire supérieur", toutes choses égales par ailleurs.

Odds ratios de la probabilité d'avoir déjà redoublé à 15 ans en fonction de caractéristiques personnelles et familiales des élèves

Variables	Modalités	2003		2009		2012	
		$e^{\hat{\beta}}$	(SE)	$e^{\hat{\beta}}$	(SE)	$e^{\hat{\beta}}$	(SE)
Sexe	Garçon	1.832***	(0.195)	1.606***	(0.152)	1.475***	(0.140)
École maternelle	plus d'un ans	0.613***	(0.101)	0.625**	(0.114)	0.468***	(0.086)
Structure familiale ref : 2 parents	1 parent	1.570***	(0.175)	1.362**	(0.170)	1.353**	(0.173)
	Autre	1.599***	(0.257)	3.912**	(2.369)	2.730**	(1.305)
Emploi de la mère ref : travaille à temps plein	temps partiel	0.874	(0.118)	1.125	(0.126)	0.881	(0.118)
	chômage	1.086	(0.210)	1.700***	(0.308)	1.587***	(0.257)
	autre (retraité,...)	0.980	(0.123)	1.284**	(0.152)	1.192	(0.159)
Emploi du père ref : travaille à temps plein	temps partiel	1.626**	(0.358)	2.277***	(0.329)	2.020***	(0.345)
	chômage	1.031	(0.192)	1.539**	(0.319)	2.267***	(0.616)
	autre (retraité,...)	0.859	(0.144)	1.011	(0.194)	0.953	(0.173)
Éducation de la mère : ref : collège ou moins (ISCED 2 ou moins)	2 nd aire pro et tech.	0.750**	(0.101)	0.802*	(0.104)	0.710**	(0.114)
	2 nd aire sup. général	0.466***	(0.067)	0.588***	(0.079)	0.522***	(0.093)
	tertiaire court	0.670**	(0.120)	0.544***	(0.079)	0.399***	(0.064)
	tertiaire sup.	0.605***	(0.095)	0.649**	(0.123)	0.365***	(0.067)
Éducation du père : ref : collège ou moins (ISCED 2 ou moins)	2 nd aire pro et tech.	0.858	(0.101)	0.739**	(0.098)	0.922	(0.125)
	2 nd aire sup. général	0.570***	(0.083)	0.473***	(0.101)	0.680**	(0.110)
	tertiaire court	0.791	(0.123)	0.514***	(0.081)	0.607***	(0.106)
	tertiaire sup.	0.427***	(0.067)	0.469***	(0.085)	0.620***	(0.091)
Pays de naissance	étranger	1.357	(0.524)	0.943	(0.231)	1.160	(0.387)
Statut d'immigration : ref : natif	2 ^{ème} génération	0.643*	(0.154)	1.113	(0.295)	1.432	(0.329)
	1 ^{ère} génération	0.493	(0.250)	1.077	(0.396)	1.145	(0.481)
Langue parlée à la maison	Autre langue	1.791***	(0.376)	1.191	(0.292)	0.894	(0.195)
Trimestre de naissance ref : 1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	1.068	(0.116)	0.929	(0.101)	1.019	(0.148)
	3 ^{ème} trimestre	1.316**	(0.143)	1.277**	(0.143)	1.372**	(0.175)
	4 ^{ème} trimestre	1.421***	(0.151)	1.679***	(0.193)	2.038***	(0.233)
Constante		0.970	(0.249)	0.781	(0.205)	0.710	(0.198)
	Observations	3382		3394		3511	

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$.

Exponentiel des erreurs standards entre parenthèses obtenues après 80 réplifications (BRR) et un facteur de Fay de 0.5

Sources : Enquêtes PISA 2003, 2009 et 2012, calculs du Cnesco obtenus à partir de régressions logistiques tenant compte de la structure d'échantillonnage de l'enquête par 80 réplifications pondérées des estimations selon la méthode des réplifications réduites (*balances repeated replications*) avec un facteur de Fays de 0.5.

Lecture : Odds ratios estimant la probabilité qu'un élève français déclare avoir déjà redoublé à l'âge de 15 ans. Les Odds ratios se définissent comme le rapport du *risque* d'un événement (ici le redoublement) arrivant à un groupe d'individus (par exemple les garçons) avec celle du même événement arrivant à un groupe d'individus de référence (les filles). Le risque (Odd) se définit comme le rapport de la probabilité de redoubler sur la probabilité de ne pas redoubler. Ainsi en 2003, en maintenant toutes les autres caractéristiques constantes, la probabilité relative qu'un garçon a de redoubler plutôt que de ne pas redoubler est 1,8 fois supérieure que la probabilité relative qu'une fille a de redoubler plutôt que de ne pas redoubler. En pourcentage, on peut dire que le risque relatif de redoubler est 83 % (1.832-1) plus élevé pour les garçons que pour les filles, toutes choses égales par ailleurs.

Tableau 1 – « Probabilités relatives » des caractéristiques individuelles, familiales et scolaires des redoublants d'après les enquêtes PISA 2003-2012

moins élevée en 2003.

À caractéristiques données, la nationalité¹³ de l'élève ou de sa famille n'a aucune influence sur la

13. Capturée ici par la langue parlée à la maison et le statut de migration.

probabilité d'avoir redoublé en 2012, contrairement à 2003 où parler une langue autre que le français à la maison augmentait la probabilité d'avoir redoublé de 80 %, toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, les conditions économiques¹⁴, appréhendées par le statut d'emploi des parents (temps plein, temps partiel, chômage), impactent désormais fortement le redoublement en 2012, ce qui n'était pas le cas en 2003. Ainsi, un élève dont le père est au chômage ou travaille à temps partiel, a en 2012, deux fois plus de chance d'avoir redoublé qu'un élève dont le père travaille à temps plein. Un élève dont la mère est au chômage a 58 % plus de chance d'avoir déjà redoublé qu'un élève dont la mère travaille à temps plein. Ces résultats reflètent certainement l'impact de la crise économique débutée à l'automne 2008. Les difficultés professionnelles des parents semblent avoir pesé sur les performances scolaires de leurs enfants et augmenté le risque qu'ils redoublent.

Ainsi, les caractéristiques des élèves redoublants ont évolué de façon significative depuis dix ans. Alors que le sexe, les caractéristiques familiales et la langue parlée à la maison sont aujourd'hui moins déterminants, les caractéristiques des parents prédisent davantage la probabilité de redoublement. En particulier, l'éducation de la mère joue aujourd'hui un rôle fondamental. La crise économique semble également avoir affecté les performances des élèves puisque le statut professionnel des parents, qui était jusqu'alors indépendant du redoublement, impacte massivement la probabilité de redoubler. Enfin, la durée de la scolarisation à l'école maternelle semble également jouer un rôle plus important en 2012 que dans le passé.

La réglementation du redoublement en France que nous étudions dans la partie suivante n'est certainement pas étrangère au recours massif à cette pratique et au poids de certaines caractéristiques sociales et familiales des élèves décrites précédemment.

14. L'interprétation de ces résultats est délicate car le statut d'emploi est observé après le redoublement. Ces coefficients capturent en réalité des caractéristiques d'employabilité latentes des parents qui les conduisent à des emplois à temps partiels, ou plus au risque d'être au chômage.

III La réglementation sur le redoublement en France et dans le monde

Jusqu'au récent décret d'application de l'article 37 de la loi de 2013 pour la Refondation de l'École de la République du 18 novembre 2014, le redoublement était autorisé en France à tous les niveaux d'enseignement, malgré des politiques timides initiées dès les années 1980 visant à en limiter l'usage. En Europe, on trouve une minorité de pays qui pratique la promotion automatique, c'est-à-dire, qui ne pratique pas du tout le redoublement. Entre les deux, un tiers des pays étudiés par Eurydice (2011) a banni le redoublement dans le primaire, au moins dans les premières années. Les règles définissant la décision du redoublement étaient jusqu'alors peu précises. Il s'agissait alors d'une appréciation générale des performances des élèves, sans référence explicite à des critères précis. Moins d'un quart des pays de la communauté européenne fondent le redoublement sur des appréciations globales. Bon nombre, au contraire, font dépendre cette décision à la réussite d'un examen. Depuis le décret d'application du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves, "*le redoublement [ne] peut être décidé [que] pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires*". Les critères de redoublement sont donc toujours tout aussi imprécis, mais sa pratique est beaucoup plus contrainte. En outre, il ne peut désormais plus intervenir à l'école maternelle.

En France, le poids des parents est encore central par rapport aux autres réglementations européennes. Jusqu'au décret, ils pouvaient et peuvent toujours en effet faire appel des décisions des établissements scolaires tant dans le primaire que dans le secondaire. Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement reste accordé en cas de demande des parents lorsqu'il existe un désaccord entre les vœux des familles et les propositions du conseil de classe, mais il n'est désormais plus possible de demander ou de proposer le redoublement en premier lieu.

A l'école élémentaire, le redoublement est proposé par le conseil des maîtres, après avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, et doit faire l'objet d'une phase de dialogue conduite avec les représentants légaux de l'élève. Il doit être assorti d'un dispositif d'aide. Les représentants légaux de l'élève peuvent toutefois former des recours contre les décisions du conseil des maîtres. Dès lors, la décision définitive de passage dans la classe supérieure ou de redoublement, est prise par la commission départementale d'appel.

Au final, la réglementation du redoublement est restée peu précise par rapport aux autres pays européens. La récente évolution législative restreint fortement les possibilités de redoublement même s'il est trop tôt pour dire si ces nouvelles définitions vont effectivement réduire, voire supprimer cette pratique pédagogique. Le rôle des parents demeure très important puisque ceux-ci peuvent former des recours à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

1 Les critères de décision

Au moment de statuer sur le redoublement ou le passage d'un élève, les décideurs mobilisent différents critères et différentes informations. Certains pays ont une réglementation très stricte et des critères précis. En France les règles définissant la décision du redoublement étaient jusqu'alors peu précises. Il s'agissait alors d'une appréciation générale des performances des élèves, sans référence explicite à des critères précis. Depuis le décret du 18 novembre 2014, les critères sont toujours tout aussi imprécis, mais sa pratique est beaucoup plus contrainte.

Au moment de statuer sur le redoublement ou la promotion d'un élève, les décideurs mobilisent différents critères et différentes informations. Certains pays ne se basent que sur les résultats scolaires, d'autres font intervenir le jugement des enseignants, la progression,... Les différentes règles de décision ne font pas redoubler les mêmes élèves, ce qui peut avoir un impact très important sur l'effet du redoublement sur ces élèves. Nous allons voir que la pratique du redoublement varie selon les pays notamment concernant les critères déterminant le passage d'un élève à la classe supérieure, que les principaux critères de redoublement sont les mêmes au primaire et au secondaire, mais qu'il ne sont pas utilisés de la même manière.

Dans les pays comme le Danemark, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, il n'existe pas de critères spécifiques pour faire redoubler un élève. C'est l'école qui juge s'il est dans l'intérêt de l'élève de répéter son année. Le redoublement n'est cependant employé qu'en dernier recours. Pour ce qui est des pays pratiquant le redoublement, certains se fient aux progrès scolaires réalisés par l'élève tout au long de l'année pour déterminer s'il a le niveau nécessaire pour passer, alors que d'autres se baseront sur l'absentéisme, des problèmes de santé, des raisons familiales (divorce notamment), ou encore des problèmes de comportement.

A Progrès scolaires

De l'étude [Eurydice \(2011\)](#), on retient que la progression de l'élève est le principal critère utilisé pour décider du redoublement, et est utilisée dans la majorité des pays le pratiquant. Elle peut être jugée de deux façons. Dans certains pays, la progression est appréciée *globalement* par l'enseignant. Il s'agit alors d'un *avis* englobant les résultats scolaires, l'attitude et le comportement en classe, les compétences et le niveau par rapport à la classe, ou encore le niveau de maturité de l'élève. Cette appréciation globale, ne reposant pas uniquement sur les notes, vise à intégrer les capacités de réussite de l'élève ainsi que sa progression, ce qui peut permettre à des élèves ayant des résultats un peu plus faibles d'être promus s'ils montrent des progrès significatifs. Elle introduit cependant davantage de subjectivité dans la prise de décision.

La réglementation du redoublement en France aujourd'hui

Légalement, le redoublement ne peut être qu'exceptionnel (article 37 de la loi de 2013). Il n'est cependant pas interdit. Le décret du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves définit cette situation exceptionnelle : "*le redoublement peut être décidé pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires*". Il est l'aboutissement des efforts, timides certes, qui, depuis un quart de siècle, ont tendu à rendre obsolètes le terme de redoublement et la pratique du redoublement. Les premiers furent ceux de la loi d'Orientation de 1989 qui argue, les objectifs scolaires étant fixés par cycle d'apprentissage, qu'il n'est pas envisageable de redoubler l'ensemble d'un cycle. En application de ce récent décret le redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle, et lorsqu'il est proposé à l'école élémentaire, il doit faire l'objet d'une phase de dialogue conduite avec les représentants légaux de l'élève et peut être assorti d'un dispositif d'aide. La durée passée par un élève dans l'ensemble des cycles de l'école élémentaire peut donc être allongée d'un an, et les représentants légaux de l'élève peuvent former des recours contre les décisions du conseil des maîtres. Dès lors, la décision définitive de passage dans la classe supérieure ou de redoublement, est prise par la commission départementale. **Le nombre de redoublement est également limité par niveau d'enseignement.**

Au collège et au lycée, les représentants légaux de l'élève ou l'élève majeur formulent des demandes d'orientation, puis le conseil de classe émet des propositions d'orientation. Le chef d'établissement prend ensuite les décisions d'orientation. En cas d'appel, le chef d'établissement transmet sa décision motivée à la commission d'appel qui prend la décision d'orientation définitive. Désormais, ni les uns, ni les autres ne peuvent formuler de demande, de proposition ou de décision de redoublement.

Néanmoins, pour les 3^{ème} et les 2^{nde}, les représentants légaux de l'élève ou l'élève majeur, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas leur assentiment, peuvent demander le "*maintien dans le niveau de classe d'origine*".

Le code de l'éducation ne définit pas précisément, en tant que tels, les objectifs non-atteints qui justifient un redoublement mais le récent décret introduit de nouveaux critères d'appréciation, pour le premier degré : « la continuité des apprentissages au sein de chaque cycle », et « l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture », pour le collège : "*L'évaluation des acquis de l'élève, [est] menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour le collège*" et pour le lycée : "*Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves*".

En Communauté française de Belgique, l'école examine le travail fourni et les résultats aux examens finaux, ainsi que d'autres aspects tels que "*les attitudes et capacités de l'élève telles que le goût de l'effort et du travail bien fait, l'esprit coopératif, la capacité de pensée personnelle ainsi que d'analyse et de synthèse*". En Espagne, on tient compte des compétences acquises, des progrès réalisés et du degré de maturité de l'élève. Au Luxembourg et au Portugal, un certain seuil de compétences doit être atteint pour pouvoir suivre l'année suivante alors qu'en Suède, on s'intéresse aux acquis et au développement général de l'élève.

Par ailleurs, les progrès de l'élève peuvent être évalués par le seul système de notations. La décision du redoublement se base alors soit sur la moyenne générale de l'élève, soit sur les notes moyennes par matières, et parfois également sur des notes de comportement ou des évaluation de compétences. L'évaluation des progrès scolaires par des notes est largement répandue dans le monde. Afin de pouvoir être promus, les élèves doivent avoir une note minimum fixée par les réglementations du système scolaire

ou le corps enseignant détermine si elles sont satisfaisantes.

Au primaire, le nombre acceptable de matières avec des notes faibles peut varier selon les pays Eurydice (2011) :

- République tchèque : l'élève doit réussir dans toutes les matières obligatoires ;
- Allemagne et Malte : les notes de fin d'année déterminent le passage (soit pour toutes les matières, soit seulement dans celles obligatoires) ;
- Estonie : si les notes sont trop faibles dans au moins trois matières, l'élève redouble ;
- Grèce : si la majorité des moyennes finales sont basses en 3^{ème} et 4^{ème} années et lorsque la moyenne est inférieure à 4.5/10 pour la 5^{ème} et 6^{ème} année, les élèves redoublent ;
- Italie : l'étude du bulletin de notes détermine le passage ;
- Lettonie : échec dans plus d'une matière de la 1^{ère} à la 4^{ème} année et dans deux matières en 5^{ème} et 6^{ème} années ;
- Lituanie et Slovénie : échec dans une matière de la 3^{ème} à la 6^{ème} années. De même en Pologne à partir de la 4^{ème} année ;
- Autriche : si l'élève a une appréciation "insuffisant" ;
- Roumanie : moyenne annuelle inférieure à 5 dans deux matières ;
- Portugal : si les notes sont faibles dans les matières principales ou dans un certain nombre de matières ;
- Finlande : échec dans une ou plusieurs matières (note inférieure ou égale à 4/10), possibilité de redoublement ;

Dans le second cycle inférieur, certains pays exigent un niveau minimal pour être promu. C'est par exemple le cas de la Bulgarie, de l'Allemagne, de l'Italie, et de l'Autriche, où l'élève doit obtenir une note annuelle minimale dans toutes les matières. En Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie, un élève redouble s'il n'atteint pas le niveau minimal exigé dans plus de deux matières. Dans certains pays comme Chypre, la Grèce et le Portugal, les différentes matières n'ont pas le même poids dans la prise de décision.

En France, plus spécifiquement, le code de l'éducation ne définit pas précisément, en tant que tels, les objectifs non-atteints qui justifient un redoublement mais le récent décret introduit de nouveaux critères d'appréciation, pour le premier degré : "*la continuité des apprentissages au sein de chaque cycle*", et "*l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture*", pour le collège : "*L'évaluation des acquis de l'élève, [est] menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour le collège*" et pour le lycée : "*Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves*".

B Absentéisme

En cas de maladie ou d'hospitalisation prolongée, certains systèmes scolaires ont recours au redoublement pour permettre à l'élève de se remettre à niveau (Communauté française de Belgique, République

tchèque, Irlande, Slovaquie). D'autres systèmes ne s'intéressent pas aux raisons de cette absence mais à sa durée. Ils déterminent ainsi une durée maximale d'absence possible ; en cas de dépassement l'élève devra redoubler (Grèce : supérieure à la moitié de l'année, Portugal et Hongrie : nombre limite d'absences non justifiées, Italie présence inférieure à 75 % ; Chypre 51 cours manqués sans raisons valables ou 161 cours au total). La Pologne et la Roumanie laissent tout de même une chance à ces élèves en leur faisant passer des tests desquels dépendra leur passage. En Slovénie et en République tchèque, ce sont les parents qui peuvent demander que leur enfant redouble en cas d'absence.

C Comportement

En Pologne, le comportement des élèves est évalué par une note. Si un élève obtient pour la deuxième fois la note la plus basse, l'école peut décider de le faire redoubler. Si c'est pour la 3^{ème} fois, il redouble automatiquement. En Roumanie, si la note de comportement est jugée insuffisante, l'élève ne pourra pas être promu, quels que soient les résultats dans les autres matières.

D Situation familiale

L'environnement familial de l'enfant peut avoir un impact sur ses résultats scolaires (décès d'un proche, divorce des parents, déménagement,...). Ainsi certains pays laissent une chance à l'élève de rattraper ses lacunes en le faisant redoubler. Par contre, ce critère peut aussi être utilisé pour promouvoir un élève comme c'est le cas au Liechtenstein.

Les figures 9(d) et 9(e) représentent de façon synthétique les éléments que nous venons de décrire. Elles indiquent en outre qui, de l'administration centrale ou d'instances locales (collectivité territoriale ou établissement), définit la réglementation. Dans la majorité des pays, la réglementation concernant le redoublement est définie au niveau central, sauf au Danemark, aux Pays-Bas, en Angleterre et en Écosse.

On remarque également que dans un tiers des pays européens, les élèves sont promus automatiquement, au moins dans certaines classes du primaire, et que la France est pratiquement le seul pays à ne pas avoir défini de critères stricts pour décider du redoublement. Dans le secondaire, c'est même le seul.

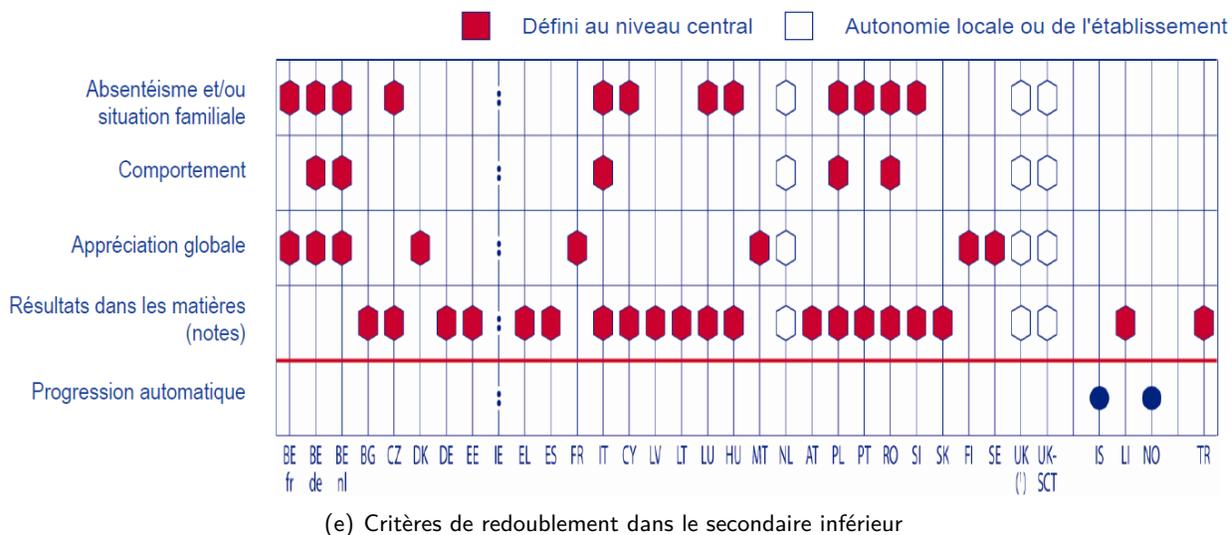
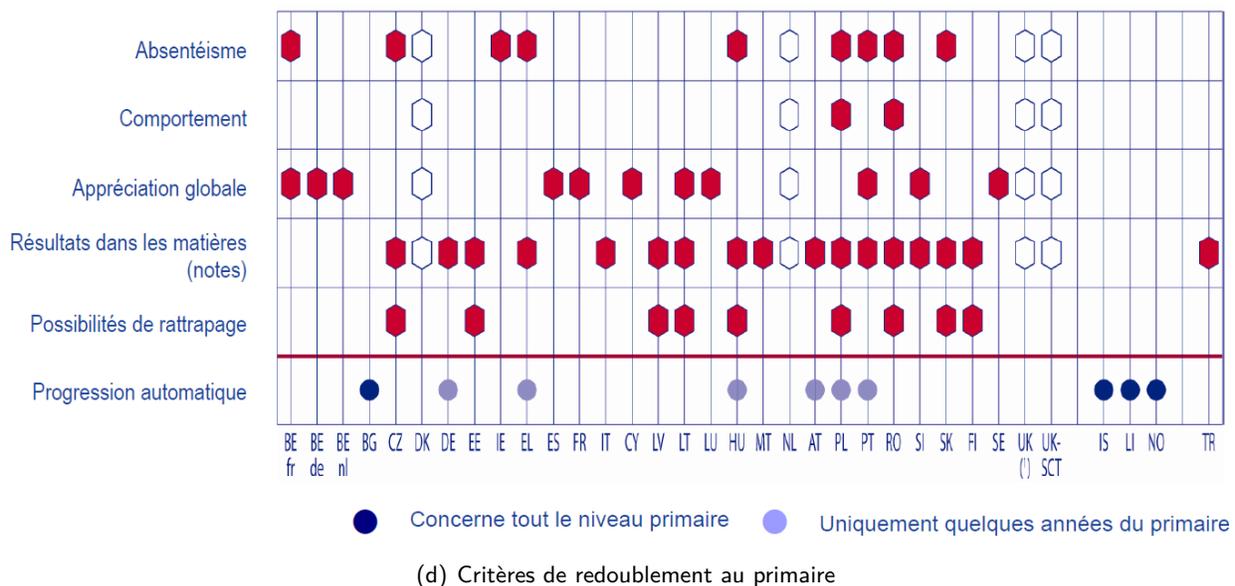


Figure 9 – Critères de redoublement en Europe pour l'année 2009/2010

Sources Eurydice (2011), p. 26 et p.42

2 Qui décide du redoublement ?

Si les critères de décision du redoublement varient entre les pays, le décideur final peut également être différent suivant les systèmes et les niveaux. En France, à l'école élémentaire, le redoublement est proposé par le conseil des maîtres, après avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, et doit faire l'objet d'une phase de dialogue conduite avec les représentants légaux de l'élève. Il doit être assorti d'un dispositif d'aide. Les représentants légaux de l'élève peuvent toutefois former des recours contre les décisions du conseil des maîtres. Dès lors, la décision définitive de passage dans la classe supérieure ou de redoublement, est prise par la commission départementale d'appel. Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement reste accordé en cas de demande des parents lorsqu'il existe un désaccord entre les vœux des familles et les propositions du conseil de classe, mais il n'est désormais plus possible de demander ou de proposer le redoublement en premier lieu.

Dans le cas où les cours sont dispensés par un seul enseignant, la décision de passage des élèves ne dépend que de lui comme c'est le cas en Slovaquie. Si les cours sont gérés par plusieurs enseignants, alors la décision est le résultat d'une évaluation de l'ensemble des enseignants (Allemagne, Grèce, Espagne, Lettonie et Malte). Dans certains pays comme l'Italie, pour qu'un élève redouble il faut que les enseignants le décident de façon unanime. En plus du personnel enseignant de l'établissement, le directeur (Belgique et Allemagne), les représentants d'élèves (Portugal) ou le personnel éducatif (Luxembourg) peuvent se joindre à la décision de promotion des élèves lors d'un conseil de classe organisé en vue d'évaluer ensemble l'élève. Concernant la France, le redoublement est proposé par le conseil des maîtres, après avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale depuis le décret du 18 novembre 2014, et doit faire l'objet d'une phase de dialogue conduite avec les représentants légaux de l'élève. Il doit nécessairement être assorti d'un dispositif d'aide. Les représentants légaux de l'élève peuvent toutefois former des recours contre les décisions du conseil des maîtres. Dès lors, la décision définitive de passage dans la classe supérieure ou de redoublement, est prise par la commission départementale d'appel. Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement reste accordé en cas de demande des parents lorsqu'il existe un désaccord entre les vœux des familles et les propositions du conseil de classe, mais il n'est désormais plus possible de demander ou de proposer le redoublement en premier lieu. Dans d'autres pays, pour les premières années d'école primaire, soit les parents peuvent faire une demande auprès de l'établissement pour que leur enfant redouble, soit les enseignants proposent le redoublement mais avec accord des parents (Slovénie).

Dans les pays comme l'Estonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, et la Roumanie, la demande de redoublement vient des enseignants de la classe qui est ensuite étudiée lors d'un conseil de classe regroupant le chef d'établissement et tous les enseignants de l'école. Lorsqu'il participe au processus de décision, le chef d'établissement est souvent celui qui prend la décision finale (Lituanie, République

tchèque, Danemark, Suède et Royaume-Uni). En dehors des membres du système éducatif, l'avis sur un élève peut être demandé à un psychopédagogue ou service d'orientation (Belgique, Espagne, Portugal). Chypre a un processus bien distinct concernant le redoublement : c'est d'abord l'enseignant qui émet une demande de redoublement au chef de l'établissement, aux parents et à un psychologue scolaire dans certains cas, puis la décision finale est prise par l'inspecteur de l'école.

Le plus souvent les parents sont seulement avertis de la décision de redoublement en fin d'année scolaire. Cependant, dans certains pays, ils sont sollicités lors de la prise de décision comme au Danemark mais leur consentement n'a pas d'impact. Aux Pays-Bas, la voix des parents est entendue s'ils ne sont pas d'accord avec la décision prise (là aussi la décision finale revient au chef d'établissement). Dans les pays se souciant de l'avis des parents, ils leurs offrent plusieurs possibilités : recours possible en cas de désaccord (France), demande de redoublement (Slovénie) ou consentement nécessaire (Pologne). Nous avons synthétisé le rôle des parents dans la décision de redoublement suivant les pays dans le tableau 2. Dans la majorité des pays, les parents sont informés ou consultés sur la décision du redoublement. Dans quelques pays, leur rôle est plus important puisqu'ils peuvent faire un recours, demander eux même le redoublement ou être les décideurs finaux lorsque leur accord est nécessaire.

On constate ainsi que la France est l'un des pays où les parents ont, dans les textes, le plus de pouvoir quant à la prise de décision du redoublement puisqu'ils peuvent déposer un recours au primaire et au secondaire, et même demander le redoublement dans le secondaire lorsque les décisions d'orientation ne conviennent pas.

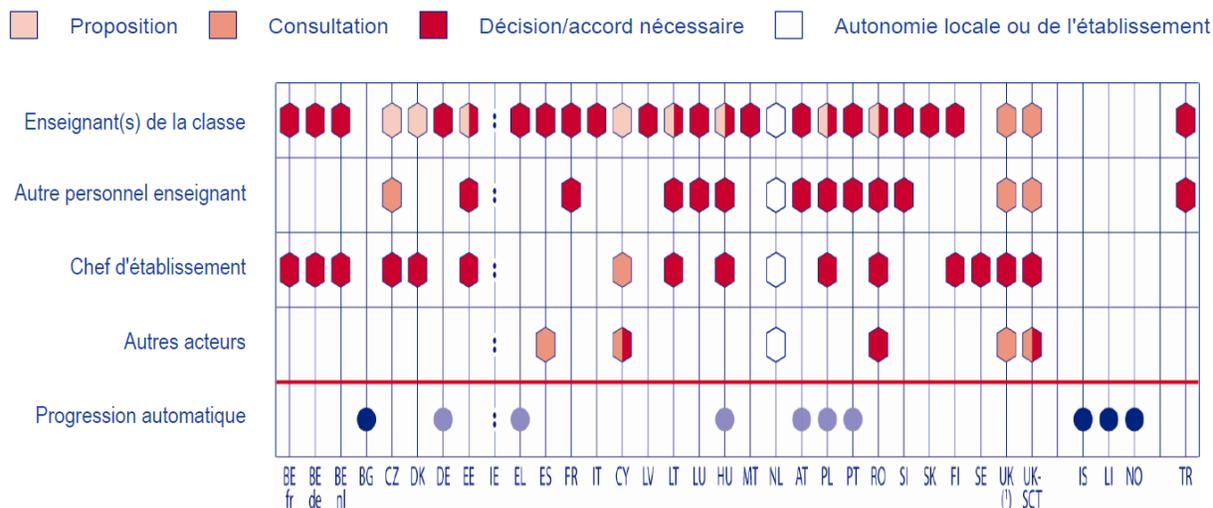
La figure 10(a) présente le rôle des différents intervenants dans le processus de décision de redoublement au primaire. On voit ainsi que la décision est le plus souvent prise par l'enseignant puis vient ensuite le chef d'établissement.

A la différence du primaire, on constate grâce à la figure 10(b) que dans la majorité des pays, les enseignants ne font plus que proposer le redoublement et que la décision finale revient presque dans tous les cas au chef d'établissement. Dans certains pays comme la Belgique, le Danemark, et le Royaume-Uni, il est possible de faire appel à un organisme externe afin de fournir une évaluation supplémentaire de l'élève.

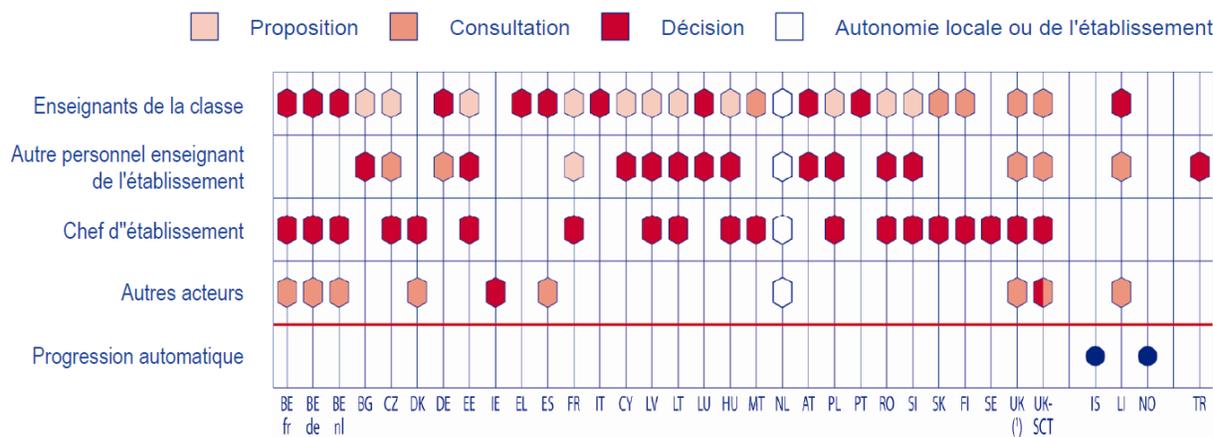
	Primaire	Secondaire
Allemagne		Information/consultation
Autriche		Recours
Belgique germanophone		Information/consultation
Belgique francophone	Accord nécessaire	Recours
Belgique flamande	Information/consultation	Recours + demande de redoublement
Bulgarie	Progression automatique	Information/consultation
Chypre		Information/consultation
Danemark		Information/consultation
Espagne		Recours + Information/consultation
Estonie		Information/consultation
Finlande		Recours
France	Recours	Recours + demande de redoublement
Grèce		Information/consultation
Hongrie	Demande de redoublement	Recours + demande de redoublement
Islande		Progression automatique
Italie		Information/consultation
Lettonie	Recours	Information/consultation
Lituanie		Recours
Luxembourg	Recours	Information/consultation
Malte		Information/consultation
Norvège		Progression automatique
Pays-Bas		Information/consultation
Pologne		Information/consultation
Portugal		Recours
République tchèque		Recours + Information/consultation
Roumanie		Information/consultation
Royaume-Uni		Accord nécessaire
Slovaquie		Information/consultation
Slovénie		Recours + Information/consultation
Suède		Demande de redoublement + Information/consultation
Turquie		Information/consultation

Source : Eurydice (2011), synthèse du Cnesco

Tableau 2 – Le poids des parents dans la prise de décision de redoublement



(a) Rôle des intervenants au primaire



(b) Rôle des intervenants au secondaire inférieur

Figure 10 – Rôle des intervenants du milieu scolaire et professionnel dans la décision de redoublement, 2009/2010

Sources Eurydice (2011), pp. 31 et pp.49

Conclusion

Dans ce rapport, nous avons présenté un bilan actualisé du redoublement en France à partir des données statistiques disponibles les plus récentes. Cette analyse met en exergue une baisse substantielle mais non constante du redoublement en France depuis les années 70. Pourtant, 28 % des élèves âgés de 15 ans en 2012 ont déjà redoublé au cours de leur scolarité, plaçant la France au 5^{ème} rang des pays qui pratiquent le plus le redoublement parmi les 34 pays de l'OCDE.

En nous intéressant plus en détail aux vingt dernières années, nous avons constaté que la baisse du redoublement est visible dans tous les niveaux d'enseignement, à un rythme comparable dans le secteur privé et public, pour les garçons comme pour les filles. Ce phénomène s'est accéléré depuis le début des années 2000. Les analyses plus fines révèlent cependant des dynamiques de progression différentes selon l'origine sociale et la nationalité des élèves, et également des disparités importantes entre les académies. Au final, l'écart du taux de retard entre élèves d'origines sociales différentes s'est légèrement réduit depuis 2004. Seuls les enfants de certaines nationalités semblent toujours avoir du retard même s'il est difficile d'aller plus loin que ce constat. Nous avons également exploité les enquêtes PISA de l'OCDE pour analyser les changements des caractéristiques observables des élèves redoublants entre 2003 et 2012.

Enfin, la comparaison des réglementations du redoublement dans plusieurs pays européens nous a permis de mettre en évidence le caractère singulier des normes françaises qui, malgré des réformes récentes, s'avèrent à la fois peu contraignantes et, sur de nombreux points, peu précises par rapport à nos voisins européens.

Les tendances et évolutions que nous avons mis en exergue dans ce rapport nous poussent à nous interroger sur les effets du redoublement sur les performances et les trajectoires des élèves. Nous présentons une analyse des travaux scientifiques répondant à cette question dans le second rapport de cette série.

Annexes

Interprétation d'un modèle Logit

Définition

Il existe des modélisations statistiques très intuitives et facilement interprétables pour représenter des phénomènes définis en continu (comme par exemple la relation espérance de vie et niveau de richesse d'un pays). Cependant, de nombreux événements sont de nature binaire et ne peuvent être modélisés à partir de ces outils. Le redoublement est une variable aléatoire à deux issues (redoubler ou pas) et doit donc être représenté à partir d'outil adapté tel que le modèle Logit.

Un modèle Logit estime la probabilité de réalisation d'un événement binaire, redoubler ou non, en fonction d'un ensemble de paramètres dont on mesure l'influence. De façon intuitive, on suppose que la réalisation de l'événement (redoubler ou pas) dépend directement d'une variable latente, ou caché, mais dont la distribution de probabilité est connue. Les variables explicatives n'ont alors plus directement d'effet sur le redoublement mais sur cette variable latente.

Ajustement du modèle

Les paramètres à prendre en compte dans le modèle doivent avoir certaines propriétés importantes pour être valides. Pour introduire une dimension explicative dans le modèle, celle-ci doit être *exogène* au phénomène étudié, c'est-à-dire qui n'est pas déterminée par celui-ci. On ne peut introduire dans le modèle que des variables exogènes. Par exemple, il serait erroné d'introduire une mesure de performance scolaire de PISA comme variable de contrôle car celle-ci est en partie causée par le redoublement.

Analyse des résultats

L'estimation du modèle Logit s'obtient par la méthode du maximum de vraisemblance. Les coefficients estimés représentent alors l'impact du paramètre sur la variable latente. Le lien direct avec le redoublement n'est alors pas établi. Pour interpréter directement l'impact du paramètre sur la variable dépendante binaire, il faut présenter d'autres résultats et notamment les rapport de côtes (ou Odds ratios) ou les effets marginaux.

Odds ratios ou rapport de côtes

Les Odds ratios sont un indicateur de la probabilité relative d'avoir redoublé plutôt que pas redoublé associée aux modalités d'une variable explicative. Par exemple, si on cherche à mesurer l'effet du genre sur la probabilité d'avoir redoublé, on peut utiliser l'Odd ratio qui sera le rapport entre la probabilité d'avoir redoublé plutôt que pas redoublé pour un garçon (resp. une fille) sur la probabilité d'avoir redoublé plutôt que pas redoublé pour une fille (resp. pour un garçon). L'interprétation de l'Odd ratio est assez intuitive et lisible. S'il est supérieur à 1, le paramètre augmente la probabilité d'avoir redoublé.

S'il est inférieur à 1, il la diminue. La distribution logistique a l'avantage de fournir directement les Odds ratios attachés au paramètre en calculant l'exponentiel du coefficient. Comme pour toute estimation, on estime les erreurs standards et on teste la significativité des coefficients.

Bibliographie

- Baccaïni, B., B. De Lapasse, F. Lebeauvin, et O. Monso (2014, Septembre). Le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés. *Insee Première 1512*.
- Eurydice (2011). Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en europe : réglementations et statistiques. Technical report, Commission Européenne.
- Ferrier, J. (2003). L'avance et le retard scolaire à l'école élémentaire et au collège. *Cahiers Pédagogiques* (28), 9–18.
- Florin, A. (2007). L'école primaire en france. Rapport au haut conseil de l'Éducation, Nantes Atlantique Université. http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/41.pdf.
- Goux, D. et E. Maurin (2005, Mars). Composition sociale du voisinage et échec scolaire : une évaluation sur données françaises. *Revue Économique* 56(2). Économie et Sociologie : Terrains de confrontation, <http://www.jstor.org/stable/3503279>.
- Kastberg, D., S. Roey, N. Lemanski, J. Y. Chan, et G. Murray (2014). Technical report and user guide for the program for international student assessment (pisa). Technical report, U.S. Department of Education. Washington, DC : National Center for Education Statistics. <http://nces.ed.gov/pubsearch>.
- Loi n° 89-486 du 10 juillet (1989, Juillet). Loi d'orientation sur l'éducation. http://www.formapex.com/telechargementpublic/textesofficiels/1989_1.pdf.
- Maurin, E. (2007). *La nouvelle question scolaire*. Seuil.
- MENESR-DEPP (2012). Repères et références statistiques. In *Repères et références statistiques 2012*. MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP (2013). Repères et références statistiques. In *Repères et références statistiques 2013*. MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP (2014a). *Géographie de l'école 2014*. Number 11. MENESR-DEPP.

MENESR-DEPP (2014b). Repères et références statistiques. In *Repères et références statistiques 2014*. MENESR-DEPP.

Pirus, C. (2014, Septembre). Les trois quarts des élèves de seconde gt souhaitent préparer un baccalauréat général. Note d'information 31, MENESR-DEPP.



Cnesco

Carré Suffren

31-35 rue de la Fédération

75 015 Paris

cnesco.communication@education.gouv.fr

École normale supérieure de Lyon
Institut français de l'Éducation

19 allée de Fontenay

69 007 Lyon

conf.consensus.ife@ens-lyon.fr